Assises Nationales
du Sénégal

Comité National de Pilotage

Groupe de Travail et de Suivi de la mise en œuvre des Conclusions

RAPPORT INTRODUCTIF DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DES ASSISES NATIONALES (G.T.S) AU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES (C.N.P)

Août 2012

Sommaire

Préambule 3

I-Rappel de la mission du CNP et déclinaison du mandat par le GTS 4

II-Critères d'identification et mode d'évaluation 4

III-Recommandations d'urgence et recommandations pour les moyens et longs termes 6

1. Gouvernance Sociétale et Sociale 7
Société-Valeurs-Droits sociaux- -Citoyenneté

2. Gouvernance Politique 16
Institutions, Libertés, Affaires Extérieures Intégration Régionale et Diaspora

3. Gouvernance économique et financière 18
Aménagement du territoire, Environnement,

IV-Sujets d'attention en perspective 20

-Annexe 1 23

Rapport du sous-groupe « Gouvernance Sociétale et Sociale »

Société-Valeurs-Droits sociaux--Citoyenneté

-Annexe 2 31

Rapport du sous-groupe « Gouvernance politique »

Institutions Libertés--Affaires extérieures-Intégration régionale Diaspora

-Annexe 3 53
Rapport du sous-groupe « Gouvernance Economique et Financières »
Aménagement du territoire-Environnement

Préambule

Le Groupe de Travail et de suivi de la mise en œuvre des conclusions des Assises nationales a été institué le 22 Mars puis constitué le 27Mars par le CNP des Assises nationales dès avant et après le second tour des élections présidentielles du 25 mars 2012.

Il a été installé et a tenu sa première réunion sous la présidence du Président Amadou Mahtar MBOW le 24 Avril 2012.

Au terme de plusieurs séances de travail hebdomadaires en plénière et en sous groupes, et après une journée d'étude en atelier (17 mai), le GTS a tenu le 28 juillet 2012 un atelier de travail pour valider le rapport introductif destiné au CNP du 04 Août ainsi que les tableaux de recommandations qui lui sont annexés.

En premier lieu, le présent rapport rappelle la composition du GTS, la mission qui lui a été assignée et l'analyse que ce dernier en a faite. Il explique ensuite, la méthode d'identification et le mode d'évaluation qui ont été adoptés et appliqués à l'ensemble des recommandations contenues dans le Rapport Général. Ensuite, il présente de manière synthétique les résultats de l'évaluation des recommandations sélectionnées pour déterminer celles dont la mise en œuvre ressortit soit de l'urgence et du court terme, soit des moyen et long termes. Enfin, il évoque en perspective les sujets d'attention récurrents remontés par les acteurs ou relevés dans l'opinion publique. Il comporte en annexe les tableaux de déclinaison des recommandations.

Il faut se féliciter de la participation et des contributions significatives des Comités de Pilotage de la Diaspora(CPD) du Canada et des USA.

I. Rappel de la mission du CNP et déclinaison du mandat par le GTS

1. La mission

La mission assignée par le **CNP** au GTS était la suivante :

- identification et mise en œuvre des recommandations des Assises nationales en rapport avec les urgences du moment ;
- identification et chronogramme de mise en œuvre des recommandations des Assises nationales à moyen et long termes ;

2. Le mandat

Le **GTS** est parti de l'examen des diagnostics établis par domaine et de leur corrélation avec les recommandations toutes catégories confondues. Il a ensuite examiné dans le détail la typologie des recommandations telles que définies à la page 330 du Rapport général des Assises.

Il a enfin défini des critères d'identification qui lui ont permis de sélectionner les recommandations de rupture et de refondation qui touchent aux « exigences citoyennes fortes formulées pour normaliser le jeu politique, économique et social ». S'agissant des deux autres catégories de recommandations, elles concernent d'une part les prescriptions établies en direction des secteurs en crise, lesquels appellent des mises à jour régulières, et d'autre part, des contributions formulées par la prise en charge des problématiques courantes du pays, lesquelles doivent naturellement être enrichies au regard des doctrines et options de référence des décideurs. Toutes deux sont abordées dans le présent rapport, sous l'angle des options stratégiques des différents domaines qu'elles concernent.

II. Critères d'identification et mode d'évaluation

1. Les critères d'identification

Les critères d'identification ont été recherchés au croisement des normes techniques de gouvernance et des normes morales et éthiques attachées aux valeurs structurantes. Ces dernières, d'ordre philosophique et moral, inspirent les Actes et les normes sociales (ex : éthique – équité – travail – progrès – solidarité - etc…). Quant aux règles de gouvernance, elles constituent, sous les auspices de la citoyenneté reconnue comme finalité de la gestion des affaires

publiques, un consensus sur les règles du jeu aptes à rassurer les acteurs politiques, économiques et sociaux, à dédramatiser leurs controverses ou leurs contentieux par des voies de recours et des mécanismes de conciliation crédibles et lisibles ; enfin à aménager un encadrement du pouvoir discrétionnaire et à proscrire les abus de majorité. Sur la base de ce croisement, il a été retenu de privilégier les recommandations qui ressortissent de la gouvernance, qui révèlent une dimension structurante ou configurante relevée et qui offrent une meilleure garantie d'effectivité des principes énoncés et de préservation des acquis légitimes trop facilement réversibles.

2. Le mode d'évaluation

Le mode d'évaluation retient les priorités et les urgences selon le caractère fondamental ou optionnel des mesures. Il permet d'effectuer empiriquement des évaluations « ex post » sur la base des actions ou des omissions des acteurs déjà enregistrées et des évaluations « ex ante » suggérant aux acteurs des mesures non encore intervenues selon un calendrier optimal projeté.

- l'évaluation ex post entre la norme et les mesures, les faits, les actions ou les abstentions des acteurs obéit à une appréciation de différents éléments qui touchent à leur nature, à leur rapport et à leur poids ou niveau d'importance.

  La nature peut être de l'ordre de l'action ou de la posture à observer en permanence comme de l'ordre d'actions et de postures ponctuelles ou intermittentes (exemple : légalité ou éthique Vs audit ou contrôle).

  Le rapport peut révéler une conformité, une cohérence ou au minimum une non-contradiction dans les diagnostics arrêtés, toute contradiction définitive scellant alors un désaccord à gérer. De même s'agissant des recommandations, toute conformité révèle une concordance maximale qui se dégrade en accord moyen dans le cas de convergence ou en accord minimal en cas de simple non divergence.

  Enfin, l'élément de pondération pourra être apprécié de manière empirique, plus facilement entre recommandations d'un même domaine (ex : réduction du nombre de ministères Vs nominations

de ministres-conseillers), plus difficilement entre celles de domaines différents (ex : degré de transparence dans le recrutement ou la nomination d'agents publics et parapublics Vs degré de respect de l'indépendance de la justice).

- S'agissant des acteurs, le GTS propose de se fixer les objectifs suivants :
  - en direction de tous acteurs : veille, prévention et accompagnement ;
  - en direction des citoyens : dissémination et dialogue, échange et maintenance de la vigilance citoyenne;
  - en direction des Pouvoirs Publics (Exécutif – Législatif – Judiciaire) et des autres acteurs publics (Collectivités locales…) : suivi-évaluation et conseil ;
  - en direction des Parties prenantes et autres acteurs politiques et sociaux : suivi –évaluation et conseil ;
  - chaque fois que nécessaire : mise à jour et approfondissement des thèmes et des solutions à la lumière de l'évolution de la situation et dans le respect des principes convenus consensuellement.

III. Recommandations d'urgence et recommandations pour le moyen et long termes.

- Pour la commodité de lecture des éléments de temps, il a été retenu les définitions ci-après :
  - ✓ les mesures urgentes et les mesures de court terme : de 0 à 12 mois
  - ✓ les mesures de moyen terme : 1 à 3 ans
  - ✓ les mesures de long terme : 4 et 5 ans.

- Le travail de collecte et d'analyse a été restitué suivant trois domaines reflétant la division en sous groupe, mais aussi les affinités entre thèmes voisins :
  - ✓ Société, Valeurs et Gouvernance Sociale ;
  - ✓ Gouvernance politique : Institutions, Libertés, Affaires Extérieures, Diaspora. ;

- ✓ Gouvernance économique et financière, Aménagement du Territoire et Environnement.

- Les conclusions des Assises nationales établissent que la question des valeurs est transversale et impacte globalement la sphère sociétale et la sphère étatique, mais aussi les domaines politiques, économiques et sociaux. Cette centralité lui confère à la fois un degré d'urgence et de priorité qu'il convient de respecter si l'on veut parvenir aux ruptures souhaitées et annoncées par tous les acteurs.

1. Gouvernance sociétale et Sociale

a. Société et Valeurs

Rappel du diagnostic

- Les valeurs traditionnelles positives sont menacées par les valeurs globales ;
- Le modèle culturel dominant ne converge pas toujours avec les valeurs et vertus de la citoyenneté ;
- Les conséquences qui en résultent ont pour noms : renversement de la hiérarchie des valeurs ; propension forte à enfreindre les normes officielles ; démission des élites face à leurs responsabilités civiques et morales et émergence de contre-modèles ; rejet de la légitimité de l'Etat moderne et instrumentalisation de l'Etat, des valeurs traditionnelles, et de la Religion à des fins personnelles ; dévalorisation et discréditation d'une administration gangrénée par les réseaux ;
- les tendances lourdes révèlent : une évolution démographique marquée par une croissance encore forte et une émigration nette positive, sur fond d'une proportion marquée de jeunes de moins de quinze ans en hausse ; une urbanisation galopante peu maîtrisée ; une destructuration de la famille et un essoufflement des solidarités dans un contexte de paupérisation.
- Les germes de changement identifiés sont entre autres : une citoyenneté active et exigeante qui émerge ; une augmentation du temps d'activité des femmes non consacré aux tâches domestiques pénibles ; un accroissement de la sphère économique due à l'expansion de l'entreprenariat privé.

Aperçu des Recommandations

- Pour une société réconciliée avec elle-même et un Etat au service exclusif des citoyens, les Assises appellent à l'émergence d'un sénégalais de type nouveau, assumant les éléments positifs de son héritage culturel, patriotique et probe, digne et travailleur comme prescrit par la Charte Culturelle de 1985.
- Ce type de mutation est plutôt lent à ancrer dans le tissu social. Mais il s'impose d'emblée aux dirigeants pour une double raison liée d'une part à l'exemplarité requise de leur fonction, d'autre part à l'engagement personnel pris d'incarner les exigences de leur sacerdoce.

i) Recommandations urgentes et permanentes

- Faire de l'éthique une norme structurante du fonctionnement des institutions et de l'administration ainsi que de la gestion du patrimoine public ;
- Replacer l'équité au cœur des politiques publiques ;
- Promouvoir et illustrer les vertus du patriotisme dans tous les actes de la nation ;
- Promouvoir les valeurs de Justice, Travail, Progrès et les consacrer comme normes constitutionnelles ;
- Adopter comme règles cardinales dans la gestion des affaires publiques les principes de transparence, de concertation et de participation avec les secteurs intéressés de la vie nationale,
- Adopter comme principes de redevabilité des dirigeants la responsabilité et la reddition de compte ;
- Veiller à l'application stricte des lois selon le principe d'égalité de tous les citoyens ;
- Passer d'une forme d'intervention publique et de service public perçus comme un bienfait personnel des gouvernants à une conception impersonnelle de mobilisation sociale et de solidarité en faveur des plus défavorisés ;
- Faire des équipements sociaux (écoles, dispensaires, forages, électrification….) un droit et non une faveur pour établissement humain dans les divers terroirs de la République ;

- Punir plus sévèrement tous les abus des biens sociaux, toutes les atteintes au patrimoine commun, ainsi que tous les détournements des biens publics ;
- Lier le recrutement et le déroulement de la carrière dans les emplois publics à des critères de compétence, de rendement et d'égalité absolue entre tous les citoyens ; s ans préjudice des mesures de discrimination positive en faveur des citoyens handicapés ou des couches sociales défavorisées.

ii) Recommandations à mettre en œuvre de façon permanente à partir du moyen terme (2013-2015)

- Toutes recommandations en i) concernant les vertus attendues des acteurs sociaux, des acteurs économiques, des élites religieuses et des élites intellectuelles ; ou concernant l'impact attendu des mesures environnementales.
- Moraliser l'espace politique avec un code de valeurs et de comportements assorti de sanctions ;
- Relancer l'animation rurale et l'animation urbaine dans une double optique de démocratie avancée et d'une économie émergente;
- Promouvoir activement l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à l'environnement.

iii) Recommandations à long terme (2015 – 2017)

- Conférer autorité et pouvoir à la famille comme unité primaire d'éclosion des valeurs et d'assimilation des règles morales et éthiques ;
- Promouvoir l'entreprise comme unité de fabrique citoyenne et de création de richesse nationale.

b. Gouvernance sociale

Rappel des diagnostics

Education et Formation

- Le système éducatif sénégalais remplit imparfaitement la double mission qui lui incombe dans toute société, à savoir : la transmission aux générations nouvelles de l'héritage culturel fait du savoir, du savoir faire, du patrimoine des valeurs et de toute l'expérience accumulée de génération en génération au sein d'elle-même d'une part, et d'autre part la préparation à l'innovation par la transmission de connaissances nouvelles qui font avancer les sociétés modernes.

- D'une manière générale, notre pays vit une situation caractérisée par :

  - une crise endémique de l'école malgré l'organisation des Etats Généraux au début des années 80 ;

  - un analphabétisme qui affecte près de la moitié de la population, constituant un frein sérieux, d'une part, au développement national dans tous les domaines et, d'autre part, à l'exercice d'une saine démocratie participative et à la possibilité qui doit être offerte à chaque citoyen de jouir pleinement de tous ses droits.

- Dans le détail on observera à plusieurs égards :

  - Sur le plan institutionnel, un éparpillement de ses différents niveaux et formatons entre des départements ministériels différents et variés rendant ainsi impossibles toute vue d'ensemble et toute possibilité d'établir la cohérence nécessaire entre les différents cycles et niveaux qui nécessitent une vision holistique ;

  - Sur le plan des ressources humaines, un niveau non satisfaisant du personnel dans certains ordres d'enseignement, par suite d'un déficit de formation professionnelle appropriée conjugué à des recrutements de complaisance liés à des considérations politiciennes, le tout sur fond de grèves multiples affectant tous les secteurs de l'école publique ;

  - Concernant le cycle supérieur, la multiplication, ces derniers temps, des universités effectuée sans étude sérieuse préalable, notamment quant à leurs orientations, aux moyens de leur fonctionnement normal et à la condition de leurs enseignants et de leurs étudiants ;

- Enfin, l'école publique, l'école du peuple au service du peuple, est fortement concurrencée à tous les niveaux par la prolifération des établissements privés sans aucune planification d'ensemble et sans toujours les garanties exigées du point de vue de la qualité des installations, de la qualification des enseignants et de la conformité des programmes aux exigences voulues.

- Sur le plan global, on notera des résultats
  - En matière de scolarisation, les résultats sont faibles et les coûts élevés en regard de la qualité, des échecs scolaires et des déficits de qualification, malgré un rattrapage quantitatif.

  - En termes de perception, tous les acteurs (Etat, enseignants, apprenants, parents d'élève) affichent un taux de satisfaction très bas qui postule un besoin de réforme.

Culture

- En termes de production, le Sénégal est plutôt récepteur de contenus et faible émetteur de modèles artistiques et culturels.
- A Dakar sont concentrées la quasi-totalité des infrastructures et de la vie culturelle.
- Il faut tout de même signaler une créativité des cultures urbaines porteuses de dynamiques nouvelles mais pas assez soutenues.

Santé

- Les problèmes de santé publique se posent en des termes d'une gravité qui ne cesse de s'accentuer. Aux maladies endémiques qui sont encore loin d'être totalement éradiqués même si des résultats importants ont été obtenus dans certains domaines (SIDA, paludisme, s'ajoutent de plus en plus des affections nouvelles caractéristiques des sociétés modernes qui contribuent à la précarité de la santé de plus en plus de sénégalais (diabète, hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, insuffisances rénales, cancers, etc…).

- A cela s'ajoutent la malnutrition, résultant bien souvent de la pauvreté, et la mauvaise alimentation provoquée notamment par l'utilisation des produits nocifs sur lesquels l'Etat n'exerce aucun contrôle.

- La dépigmentation artificielle (Khessal) constitue un phénomène de société dont les effets sanitaires sont considérables déterminant ainsi un problème de santé publique. La prévalence est très élevée dans les quartiers populaires de Dakar, les complications dermatologiques sont fréquentes jusqu'à 52% en milieu hospitalier, allant souvent jusqu'à engager le pronostic vital.

Les différents facteurs suivants concourent à expliquer cette situation :

- Le Sénégal se situe en dessous des indicateurs internationaux globaux en matière d'infrastructures et de personnel notamment en termes de médecins et de sages-femmes d'une part et d'autre part d'hôpitaux et de centres de santé.
- La répartition de ces deux paramètres ainsi que celles des équipements sur le territoire rend l'inégalité des sénégalais devant la maladie plus forte. Surtout au détriment des zones rurales et des régions périphériques.
- Il s'ajoute que la réforme hospitalière n'est pas encore opérante avec une privatisation rampante des soins médicaux.
- Le coût des médicaments est généralement onéreux à prohibitif ;à quoi s'ajoute un taux élevé de médicaments contrefaits.
- Le contrôle des produits pharmaceutiques et celui des produits alimentaires reste largement déficient.
- On observe enfin une marginalisation de la médecine traditionnelle.

Sport

- Le Sénégal a fait une option de multidisciplinarité qu'il ne se donne pas les moyens d'assumer correctement.
- Des conflits permanents alimentent les relations entre Tutelle et Fédérations dans un contexte de non planification.
- Au plan des résultats, les performances sont faibles et inégales entre disciplines et à l'intérieur de celles-ci.
- Quant au public, il se fait de plus en plus rare sauf, d'une part dans le sport navétanes où le succès populaire s'accompagne à la fois d'une violence inquiétante et d'un impact négatif sur les travaux agricoles, et d'autre part dans la lutte traditionnelle qui émerge avec un succès foudroyant qui cache mal des problèmes de santé sportive fortement présumés.
- Au sein des ASC, on observe une désarticulation du cercle vertueux sports – loisirs – développement communautaire solidaire (au sens économique, social et culturel).
- Le sport scolaire et universitaire (UASSU) jadis base de la pyramide sportive, est en léthargie complète.

Dialogue social

- Le dialogue politique est resté en panne de longue date et ses effets perdurent.
- Le dialogue social est resté théorique et balloté entre plusieurs structures concurrentes.

Aperçu des Recommandations

Education et formation

- Elaborer et mettre en œuvre une politique d'alphabétisation universelle, conçue pour donner des résultats rapides.
- Regrouper en un seul département ministériel l'ensemble des structures s'occupant d'éducation du préscolaire à l'enseignement supérieur. Celui-ci serait aménagé en directions fortes dont les responsables seraient choisis en dehors de toute préoccupation politicienne, donc pour leur seule compétence, leur rigueur, leur expérience, leur sens de la responsabilité.
- Evaluer puis restructurer l'ensemble du secteur de l'éducation dans son organisation, ses missions, ses cycles, la formation de son personnel, son développement (court, moyen et long termes)
- Revisiter et restructurer le secteur dans ses outils, ses matières et ses thèmes, ses cycles, ses sous secteurs et son développement institutionnel (court, moyen et long terme)

Outils :

- Eradiquer l'analphabétisme par une vaste campagne nationale d'alphabétisation qui s'impose pour donner de meilleures chances d'accomplissement à tous les sénégalais.
- Réaliser impérativement un saut qualitatif avec la décision politique d'élever les langues nationales au stade constitutionnel de langues d'enseignement, de travail et d'administration et son application pratique graduelle.
- Adapter en urgence les programmes et curricula.
- Approfondir les études pédagogiques sur l'apprentissage des sciences exactes (mathématiques et autres sciences exactes et naturelles) avant de procéder à une promotion active sur la base de réformes dynamiques.
- Former et perfectionner les maitres et émigrants ;

Matières :

- Promouvoir efficacement les matières suivantes : certes les mathématiques et sciences exactes et naturelles ; mais aussi l'histoire et les identités nationales, africaines ; la citoyenneté, l'éducation à la santé au développement durable, l'éducation aux droits humains ; les arts et métiers.

Cycle :

- Assurer une meilleure régulation du cycle de l'enseignement supérieur repensé dans son organisation interne, dans l'orientation de ses formations et des recherches, dans les différents secteurs de la communauté nationale dont il doit servir la cohésion, le niveau général du savoir et de savoir faire et en général le progrès

S/secteur :

- Intégrer les Daara dans le cycle d'enseignement et les moderniser pour éviter le piège d'une jeunesse éclatée dans ses moules de formation dès le premier âge.

Institution :

- Procéder à l'unification institutionnelle du Ministère de l'Education du préscolaire au supérieur.

CULTURE

- Amorcer une rupture par des stratégies d'inculturation d'un nouveau sénégalais (court à long terme Horizon 2017).
- Dans le même temps, au vu du potentiel, faire du secteur une niche de haute contribution économique et un pôle émetteur de contenus et de modèles intellectuels et artistiques (moyen à long terme – Horizon 2017).
- Décentraliser les infrastructures au niveau départemental (long terme sur 10 ans).

  Accompagner et soutenir les nouvelles dynamiques culturelles urbaines et susciter et encourager de telles dynamiques en zone rurale (court et moyen termes).

SANTE

- Privilégier la prévention primaire qui dépasse le secteur en lui allouant le budget conforme aux recommandations de Maputo (moyen terme 2013-2015).
- Réorganiser la pyramide de soins curatifs et rééquilibrer la distribution du personnel, des infrastructures, des équipements et des consommables entre régions (moyen et long terme 2013-2017).
- Redresser radicalement la gestion hospitalière (court à moyen terme 2012-2015).
- Faire en sorte que les femmes, les enfants en bas âge et les personnes du 3ième âge, les groupes vulnérables soient les principaux bénéficiaires des politiques de santé (en permanence).

- Développer la médecine scolaire, la médecine du travail en particulier pour le secteur informel (initiation à partir de 2014)
- Définir une politique nationale pharmaceutique qui se fixe comme ambition le développement d'une industrie pharmaceutique nationale, la promotion active des génériques portant sur des médicaments essentiels de base dotés d'un conditionnement adapté ainsi que le contrôle plus strict des produits mis en vente et de leurs prix de vente (moyen terme).
- Intégrer et réglementer la médecine traditionnelle dans le système national sanitaire et social (moyen terme).
- Lutter contre le fléau de la dépigmentation en mettant en place un système performant de vigilance permettant de retirer les médicaments du marché des cosmétiques en accompagnement d'un programme d'information et de sensibilisation des populations masculines et féminines.

SPORT

- Planifier l'application des recommandations concernant le secteur sur le court, le moyen et le long terme.
- Rénover le cadre juridique du sport notamment en revisitant les modalités d'exercice de la délégation (court terme).
- Démocratiser les compétitions internationales (court terme).
- Décentraliser les infrastructures sur une base graduelle au niveau départemental (long terme et sur 10 ans).
- Mettre en place un système de détection précoce des talents à développer sur tout le territoire (court à long terme).
- Protéger la santé des sportifs en veillant sur le respect du contrôle médical dans toutes les disciplines y compris la lutte traditionnelle (court terme).
- Revisiter les valeurs originelles des ASC et leur donner une nouvelle impulsion qui favorise les loisirs pour tous ainsi que le culte du corps et de l'esprit, la non violence et le développement communautaire.
- Relancer le sport scolaire et universitaire à partir d'une UASSU dynamisée.

DIALOGUE SOCIAL

- Réorganiser le dialogue social de manière harmonieuse en tenant compte des acquis et des limites du Comité National de Dialogue Social(C.N.D.S) et du Conseil Economique et Social(C.E.S)et sur la base d'approches sectorielles (court terme).

- Associer aux partenaires classiques la société civile, des usagers des secteurs publics, objet du dialogue (court terme).

2. Gouvernance Politique : Institutions, Libertés, Affaires Extérieures Intégration Régionale et Diaspora

a. Institutions

Rappel du diagnostic

- Une Constitution désacralisée, modifiée trop de fois et non connue du Peuple.
- Des Pouvoirs non séparés ni équilibrés avec un P.R hégémonique irresponsable en pratique.
- Un Parlement souteneur plutôt que contrôleur du Gouvernement.
- Une Justice à autonomie réduite avec une tutelle pesante y compris au C.S.M, un Conseil Constitutionnel souvent aux abonnés absents et des abus fréquents de détention préventive.
- Une administration déconstruite et informalisée, déstabilisée et invitée à devenir partisane.
- Des contrôles inopérants ou inexploités qui ajoutent au développement d'une corruption systémique.
- Des cadeaux non réglementés clairement et des fonds spéciaux objet d'aveux publics insolites d'enrichissement personnel.
- Une gestion des élections source de drames et de menaces sur la paix publique malgré des avancées notoires.
- Un système de partis foisonnants par la multiplication et le fractionnement et à démocratie interne faible.
- Une presse dont le statut d'entreprise laisse encore à désirer et qui doit renforcer ses capacités et son professionnalisme.

Des collectivités locales victimes de l'immixtion intempestive d'une tutelle revenue en force, et handicapée par des ressources précaires et stagnantes.

Aperçu des Recommandations

i) Recommandations d'urgence et de court terme

- Faire voter par référendum une nouvelle Constitution et une Charte des Libertés et de la Démocratie, Actes fondamentaux discutés et compris par le Peuple, réputés stables et dont l'économie répond effectivement aux maux décriés (à court terme).
- Aménager un Parlement monocaméral centre d'impulsion de la vie politique nationale : créer une Cour Constitutionnelle pleinement compétente de composition élargie et désignée par des Autorités diverses ; et créer un Juge des Libertés (court terme).
- Rendre incompatible la fonction de P.R et celle de membre d'un parti politique et interdire au titulaire de briguer plus de 2 mandats de 5 ans (Constitution).

- Supprimer le poste de Vice-président (court terme)
- Edicter des normes plus précises pour la déclaration de Patrimoine (Constitution).
- Rebâtir une Administration neutre, professionnelle, débarrassée de la pléthore d'Agences inutiles, budgétivores et non transparentes, la soumettre à la loi et la protéger contre les ordres manifestement illégaux (court terme 2012-2013).
- Créer un organe indépendant de contrôle dans la sphère exécutive et un système global de corps de contrôle restructuré et professionnalisé sous le contrôle final de la Cour des Comptes (2013).
- Créer une Haute Autorité de la Démocratie, Autorité indépendante chargée de gérer les élections et les partis politiques en toute transparence (court terme 2013).
- Créer un Haut Conseil du Pluralisme Médiatique avec indépendance et pouvoir sur tous les médias et impliquée par avis conforme sur la nomination des Dirigeants des Médias Publics (court terme 2013).
- Réglementer strictement les cadeaux et normaliser les fonds spéciaux (Court terme 2013).

ii) Recommandations de moyen terme

- Rationaliser le système partisan sur la base de la représentativité et de la fonction d'éveil citoyen et d'éducation conférée aux politiques (2013-2015).
- Conférer aux Collectivités locales la pleine responsabilité de leur administration et les doter de ressources assises sur la TVA (2014-2015-2016).

b. <u>Libertés</u>

Rappel du Diagnostic

- Il subsiste un reliquat de dispositions liberticides à abolir dans notre arsenal pénal.
- On ne peut manquer de relever un déficit d'effectivité ou de mise en œuvre de certaines libertés.
- Dans les faits, la citoyenneté est à géométrie variable et apparaît disparate (par lieu de résidence) et intermittente (entre deux élections) ;

Aperçu de Recommandations de court terme

- Garantir l'effectivité des droits civils et politiques et assortir de garanties, d'équité les droits économiques et sociaux (Constitution).
- Promotion de la concertation et de la participation en droits constitutionnels (Constitution).
- Abolir les dispositions liberticides du code pénal (2013).

c. Affaires Extérieures et Diaspora, Intégration Régionale

Rappel du Diagnostic

On constate :

- une politique extérieure ouverte et dynamique diversifiée de façon brouillonne, avec une gestion des ressources humaines empreinte d'informel et de ressources financières accrues mais à l'efficacité douteuse.
- Des organisations régionales et sous-régionales spécialisées et plutôt cloisonnées dont les performances ne répondent pas aux impératifs d'intégration politique et économique régionale et continentale.
- Des migrations dotées d'un cadre institutionnel inefficace ; une immigration poreuse ; une émigration mal maitrisée mais pourvoyeuse de devises ;au total un impact socio économique positif mais un impact socio culturel affectant la vie des familles et constituant un enjeu politique.

Aperçu des Recommandations (Court à long terme 2012-2017)

- Définir une politique extérieure nationale de long terme qui valorise le Sénégal à l'extérieur et les Sénégalais de l'extérieur.
- Définir une politique de coopération souveraine.
- Maîtriser et rationnaliser la carte diplomatique sur la base d'une évaluation préalable.
- Faire franchir un nouveau palier à l'intégration politique et économique régionale.
- Promouvoir une politique de migrations pour le développement.
- Promouvoir une politique nationale de promotion économique de la Diaspora et une meilleure intégration de celle-ci dans la gouvernance politique nationale

3. Gouvernance économique et financière : *Aménagement du territoire-Environnement*

Rappel du Diagnostic

- Une croissance insuffisante pour faire reculer la pauvreté et l'endettement ; des déficits du Budget et du commerce extérieur et une inflation déséquilibrants.
- Une vulnérabilité aux chocs extérieurs et une baisse du poids des exportations sénégalaises dans les exportations mondiales.
- Une spécialisation internationale défavorable compte tenu de la part faible de produits finis.
- Un marché intérieur étroit et peu regardant à la consommation dominante de produits étrangers avec des modèles de consommation exogènes marginalisant la production nationale et un goût prononcé des dirigeants et des populations pour les dépenses improductives.
- Un territoire national très fortement déséquilibré.

- Un déficit de mobilisation de l'épargne nationale et sa mal-articulation avec un développement de la production agricole et industrielle.
- Des finances publiques mal gérées et mêmes dilapidées au niveau national et local.
- Un approvisionnement faiblement diversifié en énergie dont le prix d'accès est élevé.
- Une utilisation opaque et improductive des ressources naturelles.
- Une agriculture inapte à nourrir le pays
- Un secteur industriel stagnant dans sa création de valeur ajoutée et d'emplois
- Un abandon de la planification et de la prospective.

Aperçu des Recommandations

i) Recommandations à court Terme

- Changer de paradigme par une rupture vis-à-vis du statut d'exutoire des surproductions étrangères à un positionnement de système productif moderne durable au service de l'augmentation du niveau de vie des populations.
- Restaurer les exercices de planification et de prospective.
- Mettre la monnaie et le crédit au service du secteur productif.
- Instaurer des allocations normées aux planchers pour l'éducation, la santé et l'agriculture et aux plafonds pour les dépenses des Autorités et organes supérieurs de la République.
- Instaurer des minima régionaux incompressibles au titre des services sociaux et des infrastructures de base assortis d'un visa de localisation dans le budget.
- Lancer un audit sur les conditions de privatisation de la SAR, des ICS, de la SONACOS, de TRANSRAIL…..
- Consacrer le contrôle citoyen sur l'effectivité et la sincérité des dépenses publiques par un pistage contractualisé.
- Conférer au Parlement la compétence de ratification des conventions de prêts et dons.
- Renforcer les sanctions pénales contre la patrimonialisation des ressources financières, foncières, mobilières, immobilières et des emplois publics ainsi que les prises illégales d'intérêts et le business d'Etat au niveau national et local.
- Protéger le foncier rural contre la dépossession des petites exploitations paysannes au profit des grosses exploitations étrangères comme nationales en dehors de toute planification rationnelle et équitable de l'occupation des sols.

ii) Recommandations du moyen terme (2012-2015)

- Créer des Pôles de développement durables.
- Définir une politique nationale de financement de l'agriculture et de l'industrie articulée à une mobilisation accrue de l'épargne nationale.
- Mettre le commerce au service prioritaire de la distribution de la production nationale.
- Mettre l'informel au service des activités de production.
- Créer des liens structurels entre l'artisanat et l'industrie.
- Se donner les moyens stratégiques et techniques d'une option forte pour l'industrialisation.
  -Identifier et analyser les solutions alternatives telles que l'utilisation des énergies renouvelables, hydraulique, solaire, éolienne, et le recours de l'interconnexion des réseaux sous-régionaux.

iii) Recommandations du long terme (2012-2017)

- Se donner les moyens d'une option ferme pour la souveraineté alimentaire.
- Se donner les moyens pour la création d'une économie rurale intégrée.
- Jouer un rôle actif dans la réflexion en cours sur les thèmes de la flexibilité, la compétitivité et la monnaie unique en Afrique de l'Ouest et au niveau du continent.
- Promouvoir la recherche et le développement des TICS.
- Viser un financement de la recherche scientifique à hauteur de 1% du PIB comme le prévoit l'ONU.
- Mettre en place une communauté Sous-régionale Eau, Electricité, Fer, Acier, Energie

IV. <u>Sujets d'attention en perspective</u>

Quelques sujets d'attention méritent d'être évoqués compte tenu des contraintes des calendriers respectifs des Assises nationales et des partenaires, singulièrement le Gouvernement, mais aussi de leurs calendriers conjoints. Ils touchent à des questions qui feront forcément l'objet de traitement dans les prochains rapports d'évaluation du G.T.S au CNP et méritent, ne serait ce qu'à ce titre, de recevoir les orientations préliminaires ou des commentaires des Parties Prenantes qui se retrouveront ici ou là comme acteurs ou co-auteurs, parties intéressées ou parties concernées.
Le CNP a instruit le GTS de traiter les questions qui suivent par un contrôle strict de conformité ou de non contradiction aux diagnostics et recommandations issues des Assises nationales telles qu'elles ont été scellées par des décisions issues d'un consensus fort.

<u>L'agenda prioritaire du Gouvernement a pris en charge un certain nombre de dossiers jugés brûlants au regard de la pression de l'opinion.</u> Ce sont :

- La résolution de la crise scolaire et universitaire.
- les initiatives sur la résolution du conflit casamançais ;
- la baisse des prix de certaines denrées de première nécessité ;
- la préparation de la campagne agricole 2012/2013 ;
- la distribution de vivres de soudure pour les populations rurales et le cheptel ;
- la distribution régulière de l'électricité ;
- l'exploitation des résultats des audits effectués par les corps de contrôle et restés inexploités ;
- la récupération des biens mal acquis et la purge des situations flagrantes d'enrichissement illicite ;
- à la suite de la composition du Gouvernement, des mesures individuelles de nomination d'Ambassadeurs, de Directeurs nationaux et de Directeurs généraux et PCA d'entités publiques et parapubliques.

A la lumière des principes définis plus haut, et des orientations du CNP, la batterie de mesures ci-avant sera examinée et évaluée pour appréciation dans le Rapport périodique qui va suivre.

L'agenda des principaux centres d'intérêt des Assises nationales appelle l'examen des thèmes qui précèdent mais aussi d'autres questions fondamentales au regard des objectifs de rupture et de refondation convenus. Dans une énumération non exhaustive, on retiendra les chantiers suivants outre la question transversale de l'éthique :

Pour le Gouvernement

- évaluation institutionnelle des élections présidentielles de février et mars 2012 et évaluation institutionnelle des élections législatives de Juillet 2012;
- calendrier et contenu de la nouvelle constitution et de la Charte des Libertés et de la Démocratie nouvelle.
- Pouvoirs publics : Président de la République au dessus des partis – Gouvernement en charge de la définition et la mise en œuvre de la politique de la Nation - Parlement monocaméral centre d'impulsion de la vie politique nationale – Cour Constitutionnelle réformée dans ses compétences sa composition et les Autorités désignantes – Conseil Economique et social non érigé en Pouvoir public de fait ;
- organes supérieurs à créer : Haute Autorité de Régulation de la Démocratie – Haut Conseil pour le Pluralisme Médiatique – Haut Conseil des Collectivités Locales ;
- Organes de gestion courante à supprimer : les Agences à refonder sur des bases transparentes et des cas très limités ;

- Nomination à des Hauts postes de la Fonction publique et du secteur parapublic par le mérite professionnel consacré par un appel à candidatures.
- Reconfiguration des corps de contrôle, en particulier création d'une Vérification Générale d'Etat(V.G.E), Autorité Indépendante inamovible, à la place de l'Inspection Générale d'Etat (I.G.E);
- Réglementation des cadeaux et normalisation des fonds spéciaux ;
- Protection des Collectivités locales contre les intrusions politiciennes de l'exécutif ;
- Abolition des dispositions liberticides restantes dans le Code pénal et institution d'un juge des libertés ;

-Audits à lancer au plus vite : privatisation Sonacos, étatisation puis privatisation de la Société Africaine de Raffinage(SAR) ; privatisation implicite des Industries Chimiques du Sénégal(ICS), concessions minières non transparentes sur l'or, le fer et les phosphates ;

-Etats généraux ou Assises sectorielles à lancer sur le mode inclusif : emploi, éducation, santé…

Pour les autres cibles : Pouvoirs Publics- Collectivités Locales – Parties prenantes citoyennes.

***Assemblée Nationale** : évaluation des actions et des actes (travail législatif – action de contrôle du gouvernement – action d'évaluation des politiques publiques)-

***Justice** : évaluation de l'indépendance et de la bonne administration de la justice.

***Collectivités Locales** : libre administration des affaires locales – bonne gouvernance locale – degré d'application des recommandations spécifiques.

* **Partis politiques -ONG-ADH-Associations** : veille-Alerte-Actions de Développement-Actions de Plaidoyer- Bonne Gouvernance associative

***Citoyen** – Animation – Partage- Débats-Appropriation – Participation – Veille – Alerte – Mobilisation – Emancipation – Information Sociale – Autonomisation – Réalisation.

Le premier rapport d'évaluation du GTS portera sur la période Avril – Septembre 2012./…

Dakar, Août 2012

ANNEXE 1

Rapport du sous-groupe « Gouvernance Sociétale et Sociale »

Société-Valeurs-Droits sociaux-Droits Humains-Citoyenneté

La 1ère rencontre s'est tenue le jeudi 31 mai 2012 au siège des Assises Nationales Rue Kaolack X Rue Louga Point E Dakar .

Le sous-groupe a apprécié le rapport de la journée d'études du groupe de travail qui s'était tenue le 17 mai 2012. Ce rapport a été jugé bien élaboré et fidèle, notamment dans la partie concernant la gouvernance sociétale et sociale ;

- Puis le sous-groupe a échangé sur la stratégie pour réussir la mise en œuvre des conclusions des Assises, surtout dans la partie consacrée à la gouvernance sociétale et sociale. Enfin, le sous-groupe a adopté une démarche qui lui a permis de relever et d'articuler les développements du rapport général des Assises et de la journée d'études du 17 mai 2012. Ainsi, ont été passés en revue des passages :
  - du résumé (P. 22 à 24), de la 1ère partie Bilan de vivre en commun ;
  - du chapitre I : Société, Valeurs, Ethique (P. 51) ;
  - du chapitre II : Institutions, Liberté et Gouvernance sociale, (P. 83, 87, 88-89, 91) ;
  - des passages tirés de la stratégie et des recommandations ;
  - du chapitre VI (P. 251 à 253) ;
  - Chapitre VII : refonder les institutions et garantir les libertés (P. 274 à 282) ;
  - Et des passages du rapport de la journée d'études du 17 mai 2012 (P. 20 à 23).
- permis de compléter le travail entamé le jeudi 31 mai 2012.

Le sous-groupe a rendu hommage au Docteur Ciré Ly, président de notre sous-groupe, arraché à notre affection le 13 juillet 2012.

Domaines/ Secteurs	Recommandations/Mesures	Actes Juridiques Période / Mise en œuvre
SOCIETE ET VALEURS	**ORIENTATION STRATEGIQUE MAJEURE** ***Il s'agit, en s'inspirant de la charte culturelle élaborée à la fin des années 80, de promouvoir l'émergence d'un sénégalais nouveau assumant pleinement son héritage culturel, ouvert à l'Afrique et au reste du monde et cultivant les vertus du patriotisme, de probité, de dignité, de tolérance, de discipline, le culte du travail, qui permettent à l'homme de prétendre à un développement dans les domaines moral, spirituel, culturel, matériel, et civique.*** • Faire de l'éthique une norme structurante de la vie en société, du fonctionnement des institutions et de l'administration, de la gestion du patrimoine public et du rapport à la nature ; • Replacer l'équité au cœur des politiques publiques et du lien social ; • Promouvoir et illustrer les vertus du patriotisme • Promouvoir les autres valeurs de justice, travail, progrès, et consacrer comme normes constitutionnelles • S'orienter selon les principes de transparence, de concertation, de participation et de reddition de compte • Veiller à l'application stricte des lois, à leur revue pour toilettage ; • Passer d'une forme de solidarité perçue comme un bienfait personnel du gouvernant à une conception impersonnelle, c'est-à-dire une mobilisation sociale de l'Etat à l'égard des plus défavorisés et, dans le domaine privé, à un activité organisée comme un engagement personnel civique, social ou religieux ; • Punir sévèrement toutes atteintes au bien commun, ainsi que tout détournement du patrimoine public ; • Créer les conditions de la pratique des valeurs et comportements vertueux de la part de tous, d'abord des dirigeants ; • Lier l'avancement dans les emplois publics à la compétence et au rendement ; • Moraliser l'espace politique en promouvant un code de valeurs et de comportements qui réconcilie le citoyen avec la politique et élève la vertu au rang de qualité cardinale et structurante des règles et coutumes, des actes et procédures ;	. Suivi permanent . Etat de la Nation par équipe pluridisciplinaire en 2014 . Evaluation en 2017 Court terme (Dès DPG – Budget 2013) Court terme Court terme Court terme Court terme Court terme Court à long terme Moyen à long terme (mandat actuel)

	• Relancer l'animation rurale et urbaine ; • Promouvoir l'éducation à la citoyenneté, à la santé et à l'environnement ; • Récompenser les comportements vertueux et qui vont dans le sens du bien commun pour les donner en modèle : noms de rue, monuments et éviter la glorification de contre-valeurs ; • Faire de la gestion des particularités ethniques et religieuses des modèles d'intégration, de complémentarité et de convivialité ; • Redonner autorité et pouvoir à la famille en tenant compte des nouvelles caractéristiques de l'environnement socioéconomique et culturel ; • Introduire ou réintroduire l'éducation à la citoyenneté, à la paix, au respect mutuel, à la morale dans les programmes du formel et du non formel en leur donnant toute la place qu'elles méritent ; • Promouvoir l'esprit d'entreprise et de responsabilité pour la création de richesses l'émancipation citoyenne et le développement harmonieux du pays ; • Engager les élites intellectuelles, politiques, sociales et religieuses, à jouer un rôle positif dans le développement, dans un esprit de désintéressement, de sacrifice en vue du bien commun ; • Relancer l'animation rurale et urbaine ; • Adopter dans l'administration et le gouvernement des comportements favorables à la satisfaction des besoins des usagers ; • Mettre en place un système de traduction simultanée, en langues nationales, au parlement et dans la justice ;	Long terme Long terme En permanence Long terme Moyen terme Long terme Long terme 2012-2017 Moyen terme Court terme Idem Idem
Droits sociaux ***1-EDUCATION ET FORMATION***	• Elaborer et mettre en œuvre une politique d'alphabétisation universelle conçue pour donner des résultats rapides. • Evaluer les performances et la qualité du secteur de l'éducation au regard des besoins du développement économique et social et des connaissances requises en la matière ; • Sur la question centrale des langues nationales, un saut qualitatif s'impose qui est fondé sur la décision politique de les élever constitutionnellement au statut de langues de travail, c'est-à-dire d'en faire des langues d'administration et d'enseignement. Cette rupture décisive, mais progressive, requiert la systématisation préalable des expériences et des travaux accumulés depuis fort longtemps, ainsi que l'initiation concomitante d'un processus destiné à introduire des consensus forts, nécessaires à la prise en charge de cette urgence dans le parcours éducatif, parallèlement à la consolidation qualitative des modèles bilingues comme, par exemple, l'enseignement franco-arabe ou l'enseignement franco-	Moyen et long terme Court, moyen et long termes sur la base des conclusions des Assises sur l'Ecole au plus tard en 2013

	anglais ; • Un effort similaire est nécessaire dans le cas de l'enseignement de l'histoire et des valeurs ; • Assurer une meilleure régulation du cycle de l'enseignement supérieur • La refonte des programmes et la réforme des curricula doivent être généralisées et harmonisées. Il s'agit à la fois d'en adapter les contenus aux besoins de construction nationale et africaine (en accordant notamment la priorité aux sciences et techniques, sans pour autant négliger l'instruction civique, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la santé, l'éducation à l'environnement et l'éducation à la paix), et de réviser les modalités de transmission et de contrôle des connaissances avec le souci d'acquisitions réelles et pas seulement formelles ; • Quand aux implications institutionnelles de ces transformations, elles commencent naturellement par un retour à un ministère unique pour l'Education, la Formation, la Recherche, avec des directions fortes mettant en œuvre solidairement la politique nationale concertée et coordonnée, ainsi que l'institutionnalisation de l'esprit des Etats généraux de l'Education et de la Formation ; • Restaurer l'autorité et le prestige de l'enseignant ; • Travailler à l'inculturation dans les valeurs nécessaires au développement, notamment par la collecte et la diffusion des chants et jeux initiatiques ; • Diffuser par les TICs les valeurs fondatrices de la nation moderne ; • Définir et mettre en place, après large concertation, un système intégré d'éducation nationale prenant en compte la problématique des *daara.*	Moyen terme Plan triennal à lancer dans le court terme Idem Idem idem idem idem
2-CULTURE	• Elaborer et vulgariser une nouvelle charte socioculturelle et culturelle et instituer un groupe de travail chargé de définir son processus de validation et d'appropriation ; • Il convient également de développer et de valoriser dans toutes les politiques publiques un modèle culturel citoyen, fondé sur l'esprit critique, l'intégrité morale, les valeurs de travail et de progrès, de respect des autres et de leurs convictions religieuses, du bien public et de son environnement , la culture de paix, l'amour de la patrie africaine et du genre humain, la sociabilité, la solidarité et une participation accrue au développement de son pays et de son continent ; • Faire du secteur, au vu de son potentiel, une niche de haute contribution économique et un pôle émetteur de contenu et de modèles intellectuels et artistiques • Défendre nos populations en général, notre jeunesse en particulier contre les agressions culturelles et idéologiques ; • Protéger nos identités et productions culturelles ;	Nouvelle charte 2013-2014 Moyen et long terme

	• Promouvoir nos productions culturelles nationales par des mesures incitatives et par des politiques de quotas préférentiels. • Décentraliser les infrastructures au niveau départemental • Accompagner et soutenir les nouvelles dynamiques culturelles urbaines, susciter et encourager de telles dynamiques en zone rurale.	Long terme Court et Moyen terme
3-SANTE	- Les problèmes de santé publique se posent en des termes d'une gravité qui ne cesse de s'accentuer. Aux maladies endémiques, , qui sont encore loin d'être totalement éradiqués même si des résultats importants ont été obtenus dans certains domaines (SIDA, paludisme), s'ajoutent de plus en plus des affections nouvelles caractéristiques des sociétés modernes qui contribuent à la précarité de la santé de plus en plus de sénégalais (diabète , hypertension artérielle, maladies cardiovasculaires, insuffisances rénales, cancers etc.). - A cela s'ajoutent la malnutrition, résultant bien souvent de la pauvreté, et la mauvaise alimentation provoquée notamment par l'utilisation des produits nocifs sur lesquels l'Etat n'exerce aucun contrôle. - La dépigmentation artificielle (Khessal) constitue un phénomène de société dont les effets sanitaires sont considérables déterminant ainsi un problème de santé publique. La prévalence est élevée, les complications dermatologiques sont fréquentes , certaines de ces complications engagent le pronostic vital. • Privilégier la prévention primaire qui dépasse le secteur en lui allouant le budget conforme aux recommandations de Maputo • Les principaux bénéficiaires seront la population féminine et les âges extrêmes de la vie et autres groupes vulnérables, en considérant le droit à la santé comme consubstantiel à la personne humaine, quels que soient son statut et son revenu, tout en incorporant la planification des apports dûment contrôlés tant de la médecine traditionnelle que du secteur privé ; • Développer la médecine scolaire, la médecine du travail en particulier pour le secteur informel • Redresser radicalement la gestion hospitalière ; • Une évaluation en profondeur doit porter sur les déséquilibres régionaux et locaux en termes de services et d'équipement, le rattrapage des normes en matière de	Court terme Moyen terme Assises au plus tard en 2013 Court terme Court Terme Court à moyen terme Moyen et long

	personnel, d'honoraires et de frais de santé ainsi que de la marginalisation des spécialités telles que la santé bucco-dentaire et l'hygiène ; • Définir une politique nationale pharmaceutique qui se fixe comme ambition le développement d'une industrie pharmaceutique nationale, la promotion active des génériques portant sur des médicaments essentiels de base dotés d'un conditionnement adapté ainsi que le contrôle plus strict des produits mis en vente et de leur prix de vente. • La filière de la médecine traditionnelle doit faire l'objet d'une meilleure considération, pour en exclure les charlatans et favoriser l'adoption de protocoles normatifs qui permettent la sauvegarde du savoir-faire traditionnel authentique.	termes Moyen terme Moyen terme
4-SPORT	• Le cadre juridique et le dispositif d'appui aux différentes disciplines seront rationalisés, dotant les fédérations délégataires de pouvoirs et de moyens adéquats ; • Aider concrètement au réarmement moral et civique des jeunes, notamment en promouvant leur insertion dans les circuits économiques et productifs, afin qu'ils aient les moyens et les ressources nécessaires pour préserver leur intégrité, leur dignité, leur estime de soi et leur épanouissement individuel ; • Mettre en place un système de détection précoce des talents à développer sur tout le territoire ; • L'EPS devenant une discipline fondamentale obligatoire et non-optionnelle, avec une réforme de l'UASSU. Il faut, plus généralement, confirmer l'option pour le développement du sport de masse et la pluridisciplinarité ainsi la détection précoce et le suivi des talents sportifs. Dans ce sens, il faut une allocation conséquente des moyens pour prendre en charge les conséquences de la pluridisciplinarité ; • Quant à la politique infrastructurelle, définie et mise en œuvre en partenariat avec les collectivités locales, elle s'attachera à corriger les disparités à la protection de l'intégrité du patrimoine immobilier, à la réalisation d'équipements capables d'abriter des compétitions internationales ainsi qu'à l'entretien et à la réhabilitation de l'existant. En particulier, des sports comme la lutte, l'hippisme et le basket-ball disposeront d'infrastructures dédiées ou mises à niveau. • Démocratiser les compétitions internationales. • Protéger la santé des sportifs en veillant sur le respect du contrôle médical dans toutes les disciplines y compris la lutte • Revisiter les valeurs originelles des ASC et leur donner une nouvelle impulsion qui favorise les loisirs pour tous ainsi que le culte du corps et de l'esprit, la non-violence et le développement communautaire	Assises au plus tard en 2013 Court à long terme sur le quinquennat Court à long terme Court terme Court à long terme horizon 2020 Court terme Court terme

5- DIALOGUE SOCIAL	• Réorganiser le dialogue social en prenant en compte les acquis et les limites du CNDS (Comité National du le Dialogue Social) sur la base d'approches sectorielles ; • Harmoniser les interventions des institutions de dialogue social ; • Introduire et pérenniser l'éducation à la citoyenneté au niveau de l'école et de l'université, afin de favoriser à tous les niveaux de représentation populaire, le dialogue citoyen, la participation citoyenne pleine et entière.	Evaluation et relance en 2013 Moyen terme
6-DROITS HUMAINS ET CITOYENNETE	• Respecter la loi fondamentale qui énonce tous les principes de respect et de protection des droits politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux et d'égalité entre les citoyens et de séparation des pouvoirs ; • Redéfinir les rapports entre l'Etat et le citoyen dans le sens d'un respect mutuel fondé sur l'observance des droits et devoirs des deux parties ; • Abolir les dispositions liberticides y compris l'article 80 du Code de procédure pénale et procéder à l'institution d'un juge des libertés avec un statut garantissant les citoyens contre les poursuites et les détentions arbitraires et les abus de la détention préventive ; • Conférer le droit d'ester en justice aux associations de droits humains, situation régulière, dans le cas de crimes et délits d'atteinte aux droits humains et dans ceux de gestion délictueuse du patrimoine et des deniers publics ; • Lutter contre toute ingérence dans l'Administration et le déroulement de la justice ; mettre fin aux actes d'intimidation et de harcèlement envers les personnes qui veulent exercer leur droit à la liberté d'expression, d'opinion, de réunion ; • Privilégier la participation et la responsabilisation des populations par une meilleure connaissance de leurs droits, de leurs devoirs à travers l'information, l'éducation et la formation en droits humains en ayant recours notamment aux langues nationales ; • Respecter toutes les minorités et respecter leurs droits économiques, sociaux, culturels et spirituels ; • Faire sanctionner les agressions physiques exercées par les forces de sécurité sur les citoyens de manière arbitraire et impunie. Devant la multiplication des décès dans les commissariats à la suite d'actes de tortures, leurs auteurs doivent être punis avec la plus grande sévérité ; • Respecter les obligations et engagements en matière de droits humains dans le cadre des dispositions des conventions ratifiées par le Sénégal ; • Mettre en cohérence les différents textes juridiques au plan interne et avec les conventions internationales signées par le Sénégal ; • Renforcer les capacités des femmes à contrôler et à maîtriser leur fécondité grâce à une meilleure connaissance de son processus, à laquelle il faut ajouter l'accès à la contraception et aux soins médicaux de qualité ; • Renforcer les structures chargées de garantir l'effectivité	Promouvoir et valoriser la « maison du citoyen » en fin 2012 Application immédiate Court terme idem idem idem permanent permanent permanent

	des droits et les capacités de ceux qui les servent ; • Permettre au Comité Sénégalais des Droits de l'Homme de s'acquitter de sa mission pour la promotion, la protection des droits humains en le dotant de moyens humains, matériels, techniques nécessaires ; • Favoriser la connaissance et la reconnaissance des dispositions légales protégeant les femmes : respect de l'âge légal du mariage, consentement prononcé par les conjoints eux-mêmes au moment du mariage ; divorce judiciaire, fixation de la pension alimentaire par loi, etc. ; • Revisiter les dispositions juridiques qui entérinent encore l'inégalité entre les hommes et les femmes au détriment de celles-ci, notamment dans le Code de la Famille ; • Réexaminer et faire appliquer les peines prévues, pour prévenir et surtout décourager les violences physiques et morales accrues faites aux femmes et aux enfants, violences suivies parfois de meurtres ; • Organiser des actions de formation et de sensibilisation de grande envergure destinées à lutter de manière vigoureuse contre la violence envers les femmes et les enfants. Ces actions devront concerner aussi : les parlementaires, le personnel judiciaire et militaire, les organisations dites de la société civile, etc. ; • Lutter contre le retrait des filles à l'école, les mariages précoces et forcés, l'inceste, les abus sexuels et le viol des filles et des adolescentes, les mutilations génitales féminines et les autres formes de violence ; • Evaluer l'application des décisions de justice dans les cas de violences envers les femmes et les enfants, et proposer le cas échéant des solutions urgentes et appropriées aux redressements nécessaires ; • Garantir les droits des handicapés moteurs en matière de santé, d'éducation, d'infrastructures adaptées et d'accès aux emplois publics, etc. ; • Prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux cas de traitement inhumain infligé aux *taalibe* ; • Elever le niveau de conscience citoyenne, humanitaire et juridique, de formation technique des forces de l'ordre ; • Réhabiliter et adapter les statuts sociaux des groupes injustement défavorisés du fait de leur sexe, de leur ethnie, de leur caste ou ordre ; • Favoriser les relations stables et conviviales entre citoyens (respect mutuel, acception des diversités, vivre ensemble, respect du voisinage, etc.	court terme moyen à long terme court terme court terme court terme moyen terme court terme court terme Court à long terme Court à long terme Court à long terme Court à long termes Long terme Idem Idem En permanence

ANNEXE 2

Rapport du sous-groupe « Gouvernance politique **: *Institutions et Libertés-Affaires extérieures-Diaspora* »**

Le sous-groupe **« Gouvernance politique »** a tenu plusieurs séances de travail.

Concernant la méthodologie de travail, le sous-groupe a procédé à la lecture de chaque recommandation du rapport du séminaire du Groupe Technique de Suivi tenu le 17 mai 2012 pour en distinguer les aspects fondamentaux des aspects optionnels, suggérer une nouvelle reformulation de la proposition quand la première recelait quelque confusion, faire des ajouts si nécessaire dans le sens de l'approfondissement de la recommandation, avant d'en envisager les outils de réalisation et les délais dans lesquels celle-ci devait s'inscrire et en indiquer enfin les actes juridiques.

Pour une lecture facile et une utilisation plus aisée, l'examen du rapport du 17 mai par le sous-groupe a été présenté sous la forme de tableau avec trois entrées déclinant les différentes recommandations selon les grands points suivants :

-institutions et libertés

-contre-pouvoirs

-gouvernance locale et participation citoyenne

-Droits et citoyenneté

-Politique extérieure.

. Le sous-groupe a estimé que les recommandations concernant le sous-point « Institutions» s'avèrent difficilement applicables sans une révision de la constitution en vigueur au Sénégal sur la base du projet de constitution sur lequel les Assises ont travaillé.

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
INSTITUTIONS ET LIBERTES	**Refonder les Institutions et garantir les libertés** *Orientation Stratégique Majeure :* Restaurer la confiance des citoyens envers les institutions dans lesquelles ils se reconnaissent **Constitution** • Une Constitution débattue et adoptée par une large majorité, stable, sacralisée • Une Constitution connue du peuple car étant accessible dans la langue officielle et dans les langues nationales • Une constitution indiquant des domaines non révisables et les domaines révisables soumis au référendum ou au parlement. <u>Domaines non révisables</u> : • La République laïque démocratique unitaire et décentralisée • Le pluralisme politique, culturel et syndical • Le nombre de mandats du Président limité à deux • Les principes de concertation et de participation au bénéfice des citoyens • Les principes de responsabilité	Constitution/ Référendum Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	et de reddition des comptes de la part des autorités publiques • L'option pour l'unité africaine • Les dispositions relatives aux révisions constitutionnelles <u>Domaines soumis référendum</u> : • La Charte des Liberté et de la démocratie • Les institutions de la République, leurs champs de compétence, leur mode d'organisation et leurs rapports réciproques • Les symboles de la République ainsi que les sceaux et armoiries • La durée du mandat présidentiel • Les principes généraux du système électoral et des modes de scrutin <u>Domaines soumis au vote du parlement</u> : Exclusivement tous autres domaines non concernés par ceux cités ci-dessus ; la règle de décision étant la majorité qualifiée des 3/5 des membres du Parlement. **Charte des libertés et de la démocratie** • Gage de notre attachement aux libertés publiques, à la démocratie et à la bonne gouvernance, la Charte concerne les droits et libertés et les principes fondamentaux des institutions de la République et	Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	les principes généraux du système électoral et des modes de scrutin. • Elle constitue le pilier central de l'émergence d'une nouvelle citoyenneté. • Elle donne une place centrale à la citoyenneté active et à l'éthique de responsabilité à travers une gouvernance nationale et locale, efficace et efficiente, fondée sur la participation effective des citoyens.	Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013
	Nouvelle Gouvernance Institutionnelle Elle repose sur : • La fin de la concentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République • Un parlement acteur institutionnel majeur placé au centre d'impulsion de la vie politique • Une justice indépendante, libérée des liens hiérarchiques directifs susceptibles d'affecter son indépendance et accessible aux citoyens. **Redessiner l'architecture des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire**	Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	Du Président de la République Il doit être de nationalité exclusivement sénégalaise Il doit être âgé de 35 ans au moins et de 75 ans au plus. Il ne peut pas briguer plus de 2 mandats de 5 ans Il ne peut être ni chef de parti politique ni membre d'une quelconque association durant l'exercice de ses fonctions Les principes de révocabilité, de responsabilité et de reddition des comptes lui sont appliqués dans les conditions rigoureusement déterminées par le constituant Il est pénalement responsable dans les conditions fixées par la Constitution pour violations graves et caractérisées de la Constitution ou des droits de l'homme, pour malversation, corruption ou enrichissement illicite, violation de son serment, atteinte à l'unité nationale ou à l'intégrité du territoire. Au début et à la fin de son mandat, il fait une déclaration de patrimoine au format et aux rubriques normalisés. Le mandat présidentiel dure 5 ans. Il n'est renouvelable qu'une seule fois. A la fin de son mandat, un membre de sa famille (ascendant, descendant et collatéral au premier degré, conjoint)	Constitution/ Référendum/Court Terme/Juin 2013 Constitution/ Référendum/Court Terme/Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	ne peut lui succéder directement. Un contenu précis est donné à la haute trahison. Le poste de vice-président est supprimé.	
	Du Gouvernement Le Gouvernement détermine et met en œuvre la politique de la Nation. La déclaration de patrimoine au début et à la fin de l'exercice de la fonction est de rigueur pour le Premier ministre, les ministres ainsi que les directeurs de services nationaux et tout gestionnaire de fonds et crédits publics. **Le Premier Ministre** • Il est responsable devant le Parlement ; • Les principes de la révocabilité et de la responsabilité lui seront appliqués dans les conditions déterminées par le constituant • Il est pénalement responsable dans les mêmes conditions que le Président de la République **Les Ministres** • Ils doivent nécessairement être auditionnés par un comité parlementaire, après leur proposition par le Premier Ministre, avant d'être nommés suite à non objection dudit	Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013 Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	comité • Il est mis en place un mécanisme de limitation des nombres de départements ministériels. **De l'Assemblée nationale** • Le monocaméralisme (chambre unique) est retenu dans la situation actuelle de notre démocratie et de notre économie. • Le Parlement est élu au suffrage universel avec une représentation de la Diaspora • Il est instauré une limitation à 2 du nombre de mandats électifs cumulables pour le député et à 3 du nombre de mandats successifs du député. • Par ailleurs, les hautes fonctions électives ne peuvent pas être cumulées (exemples : président du Parlement et maire ou président de région) Des postes d'assistants parlementaires sont créés sur la base de l'expertise. **De la Justice** • L'indépendance de la Justice est garantie par un système juridique adéquat qui encourage et renforce l'indépendance	Assemblée nationale/court terme DPG/Constitution/Référendum Court Terme Juin 2013 DPG/Constitution/Référendum Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	d'esprit des magistrats et sanctionne la forfaiture. • Les Cours et Tribunaux, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes et la Cour de Cassation forment l'architecture judiciaire. • Le Conseil constitutionnel est transformé en Cour constitutionnelle dotée de pouvoirs réels et des compétences requises pour veiller au respect de tous les droits constitutionnels et à la constitutionnalité des lois ; il voit sa composition s'étendre de même que les autorités désignant ses membres. • La Cour Constitutionnelle est juge du processus électoral • Le parquet ne doit plus être sous la tutelle du ministère de la Justice et poursuit à l'exclusion de toute injonction gouvernementale • Le Conseil supérieur de la Magistrature voit sa composition élargie par l'augmentation du nombre de membres élus. • Pour garantir l'indépendance financière de la justice, il lui est assuré une autonomie financière assortie d'un contrôle a posteriori ; **Administration et contrôle** Normaliser le processus de décision au sein de l'Etat Améliorer la lisibilité des procédures pour les citoyens en les exprimant	DPG/Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	dans les langues nationales Normaliser les recrutements civils et militaires de même que les avancements selon les principes républicains de transparence de mérite et d'équité Systématiser l'exigence de transparence et d'équité à travers la généralisation de l'appel à candidature pour les emplois de la haute fonction publique et du secteur parapublic ; Réaligner les rémunérations de base selon les principes de diplômes, harmoniser raisonnablement le niveau des indemnités spécifiques de corps et normaliser les contrats spéciaux ; Protéger l'Etat contre les ordres et décisions manifestement illégaux, en engageant aussi bien la responsabilité des autorités qui les ont donnés que celle des agents qui les ont exécutés ; Etablir un système d'incompatibilité pour éviter l'implication partisane des hauts fonctionnaires dans la vie politique. La neutralité sera exigée des hauts fonctionnaires nommés à des directions nationales. Il leur est interdit d'utiliser les moyens de l'Etat au service d'un parti politique ou d'une coalition de partis ou d'intérêts communautaires ; Eriger un organe indépendant de lutte	DPG/Court terme 2013 DPG/ Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	contre la corruption avec des pouvoirs de saisine directe des tribunaux et un système de répression efficace ; Renforcer notablement les capacités et les moyens humains de la police financière ; Définir, en concertation avec les citoyens et en s'inspirant des meilleurs pratiques mondiales, des mesures destinées à mettre un terme à la patrimonialisation des ressources (financières, matérielles, foncières, de valeurs mobilières et d'immeubles). **Les corps de contrôle** Renforcer le rôle, les missions et les moyens de la Cour des comptes en tant qu'institution judiciaire, organe suprême de contrôle des finances publiques indépendante, à compétence universelle sur l'exécution des lois de finance et des opérations des budgets des collectivités locales, des établissements publics, des entreprises publiques, des agences et des projets ; Transformer l'inspection générale d'Etat en une Vérification générale d'Etat, autorité indépendante chargée de la vérification générale de l'Etat aux plans administratifs, financiers, techniques et de gestion et dont les rapports sont destinés aux PR, PM, Parlement, Cour des comptes, etc. Cette autorité dispose d'un pouvoir de s'autosaisir et d'ester en justice. Le Vérificateur général d'Etat est nommé pour sept ans non-renouvelables.	DPG/Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	Créer au sein du Ministère des finances un corps de contrôle financier compétent pour toutes les administrations avec un droit de suite sur l'utilisation des deniers publics ; Organiser un système de référence applicable aux contrôles techniques des administrations avec des carrières motivantes et évolutives ; Rendre obligatoire la communication des rapports finaux de contrôle interne des administrations aux organes intermédiaires et aux organes supérieurs du contrôle de l'Etat ; Créer un organe public indépendant de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite avec un pouvoir d'auto saisine et de saisine directe des tribunaux ainsi qu'un système de sanctions efficace, y compris la prise des mesures conservatoires ; Rendre publics les rapports des organes de contrôle. **Patrimoines et libéralités** Définir les dispositions nécessaires pour encadrer juridiquement la détermination et l'utilisation des fonds spéciaux de manière à proscrire l'enrichissement personnel, éviter les dérapages, les utilisations politiciennes et les crises institutionnelles dont la source est liée à l'opacité dans la gestion de ces fonds ; Repréciser et mettre aux normes de bonne gouvernance les règles applicables aux cadeaux en nature et	DPG/Constitution/ Référendum/Court Terme Juin 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	en deniers reçus de l'intérieur et de l'étranger par les hautes autorités de l'Etat et des collectivités publiques les agents publics et les émissaires publics et privés de l'Etat ; Rendre obligatoire la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires et de tout gestionnaire de fonds publics en début et en fin de mandat Elaborer des dispositions juridiques pour la sauvegarde du patrimoine tant matériel qu'immatériel de l'Etat	DPG/Court terme 2013
CONTRE POUVOIRS	**RENFORCER LES CONTRE-POUVOIRS** *Orientation stratégique majeure* : Crédibiliser le système partisan, en fiabilisant le système électoral et en redynamisant le pluralisme médiatique. **Partis politiques** • S'entendre sur une vision commune et partagée de ce que doit être un parti politique en termes d'apports à la démocratie, au pluralisme et eu égard au rôle qui lui est dévolu par la Constitution ;	Concertations puis révision Loi et Code électoral/Court Terme 2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	• Définir un encadrement plus rigoureux des conditions de création des partis basé sur la double exigence de viabilité (siège social, minimum de personnel et d'organisation) et de représentativité nationale (établie par exemple par un système de parrainage similaire à celui des candidatures indépendantes aux élections nationales). • Veiller à ce que les partis politiques remplissent leurs missions d'éducation citoyenne et de socialisation de nos valeurs communes. • Consacrer le principe d'une bonne gouvernance associative (transparence, régularité, réunion des organes, fonction de formation et d'information des militants,…) • Créer une Haute Autorité de la Démocratie, organe indépendant qui a en charge l'ensemble du processus électoral et des consultations référendaires, à l'exception du contentieux juridique. • Elle gère par ailleurs toutes les affaires concernant les partis politiques (création, déroulement des activités, sanctions éventuelles, à l'exception de la dissolution qui serait judiciaire), le dialogue républicain. L'autorité dispose d'une indépendance et d'une autonomie	

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	fonctionnelle vis à vis du gouvernement et détient les moyens de cette indépendance. **Système électoral normalisé** • Considérer globalement cette question malgré les différents aspects traités (liste, fichier, calendrier etc.) et la traiter sous deux angles 1- Faire une évaluation du système électoral actuel 2- Elaborer sur un mode consensuel électoral qui intègre toutes les propositions faites dans le rapport. **Statut de l'élu** • Adopter le principe de l'élection du Maire au suffrage universel direct • Définir un statut de l'élu (député ou conseiller) en lui garantissant une protection matérielle (compatible avec le niveau réel de notre économie et le niveau de vie général des populations) morale et juridique dans l'exercice de son mandat. **Sur le vote des militaires et paramilitaires** : Organiser une consultation la plus large possible des militaires et	Code électoral/Concertations /Court Terme avant locales 2014 Evaluation-Concertation puis révision du Code électoral/ Court terme avant locales 2014 Concertations/Code électoral/Court Terme avant locales 2014

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	paramilitaires avant toute décision. **Sur le cautionnement** : Etablir un système objectif de détermination des montants qui ne soit pas censitaire par ailleurs. **Fiabiliser le fichier de l'état civil** Adopter le bulletin unique pour sécuriser le vote et permettre des économies substantielles dans le budget	Concertations/Code électoral/Court Terme avant locales 2014 Concertations/Code électoral/Court Terme avant locales 2014
	Pluralisme Médiatique • Redynamiser le pluralisme médiatique en redéfinissant le soutien de l'Etat au secteur médiatique avec : • La définition d'une politique nationale de communication, avec l'élaboration du statut de l'entreprise de presse ayant accès à des subventions publiques attribuées par un organisme paritaire indépendant sur la base de critères objectifs et de procédures transparentes ; • la mise en place d'un Haut-Conseil du pluralisme médiatique, autorité indépendante dotée de pouvoirs et de moyens de sanctions réels, y compris à l'égard des médias publics, compétente dans l'attribution des fréquences et impliquée dans la procédure de nomination par des avis conformes sur une liste des dirigeants potentiels parmi lesquels l'Exécutif	Code de la presse/ Court terme avant locales 2014

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	fera son choix sur la base de critères préalablement définis ; • le renforcement des capacités, dans les domaines de la gestion et du management des médias, de l'équipement technologique et de la formation de personnels ; • la mise en place de mécanismes permettant d'assurer des financements adaptés et l'accès aux crédits bancaires au profit de l'entreprise de presse (fonds de promotion des médias, fonds de développement de la presse et fonds de garantie de la presse). • Une veille diligente pour éviter les abus de position dominante ou les abus de majorité qui menacent le respect de la déontologie par les professionnels des médias.	
GOUVERNANCE LOCALE ET PARTICIPATION CITOYENNE	**Faire progresser notablement la gouvernance locale et la participation citoyenne** *Orientation stratégique majeure :* Emergence d'une démocratie de proximité à travers les principes suivants : -libre administration des collectivités locales -Strict contrôle de légalité -Respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire -Bonne gouvernance locale -Participation transparente des citoyens	Concertations, loi sur les collectivités locales/Moyen terme (2013-2014-2015) 2012-2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	Architecture institutionnelle et organisation administrative locales • transférer le pouvoir de créer des communes d'arrondissement du Président de la République (décret) à l'Assemblée nationale (loi) en veillant à leur rationalisation; • Finaliser la réforme du foncier urbain et rural sur des bases d'équité et de cohésion sociale; • le découpage administratif doit répondre à une véritable logique de développement • Faire de la région un véritable cadre de programmation du développement économique régional en la redimensionnant sur la base de critères économiques, socioculturels, administratifs pertinents. • délimiter de manière précise les communautés rurales et procéder à leur bornage ; • mettre en place un cadastre rural pour une meilleure maîtrise du foncier rural ; • initier une réforme foncière en vue d'une exploitation plus rationnelle (sur le plan économique) des terres rurales en tenant compte de la nécessité de promouvoir la valorisation des exploitations familiales; • développer un programme de promotion de l'habitat rural avec des incitations fiscales adaptées et en associant la diaspora à sa définition et à sa mise en œuvre ;	2014 2015 2015 2015 2015 2015 2015

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	Démocratie locale et participation • Créer les conditions permettant de bâtir une société civile dense dans les collectivités locales • Organiser les citoyens à partir d'une thématique opérationnelle comme le budget participatif ;	Court terme 2012/2013
	Ressources des collectivités locales • Veiller au respect strict par l'Etat des règles du code des collectivités locales relatives aux ressources dues aux collectivités. • Veiller au respect aussi par les acteurs du développement local et par les sociétés nationales de leurs obligations concernant les redevances dues aux collectivités. • Accroître les ressources des collectivités locales par l'instauration d'une quote-part substantielle sur la TVA.	Code des collectivités locales, loi sur les associations, les ONG et les ADH/ Court terme 2013 pour impact Budget 2014
DROITS HUMAINS ET CITOYENNETE	**Garantir les droits humains et la citoyenneté** *Orientation stratégique majeure :* Pour l'exercice effectif des droits et libertés des citoyens, au-delà de leur dénonciation théorique, il faudra veiller à :	

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	• Respecter la loi fondamentale ; • Repréciser les rapports entre l'Etat et les citoyens en faisant de la citoyenneté la finalité reconnue et assumée de la gestion des affaires publiques ; • Abolir les dispositions liberticides y compris l'article 80 du code de procédure pénale ; • Renforcer les structures chargées de garantir l'effectivité des droits et les capacités de ceux qui les servent ; • Lutter contre toute ingérence dans l'administration et le déroulement de la justice ; • Privilégier la participation et la responsabilisation des populations par une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs ; • Conférer le droit d'ester en justice aux associations des droits de l'homme en cas de crimes et délits, d'atteintes aux droits humains et ceux de gestion délictueuse des deniers publics ; • Permettre au Comité sénégalais des droits de l'homme et à toutes les organisations des Droits de l'homme de s'acquitter de leur mission pour la promotion, la protection des droits humains en dotant le CSDH de moyens humains, matériels, techniques nécessaires et en octroyant aux autres organisations de défense des	DPG/Court Terme2013

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	droits de l'homme une subvention assortie, en contrepartie, de moyens d'évaluation et de contrôle ; • Eduquer et instruire les forces de sécurité pour le respect des droits humains et citoyens à la sécurité dans la réalisation de leurs missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre.	
POLITIQUE EXTERIEURE	**Valoriser le Sénégal à l'extérieur et rehausser le rôle des Sénégalais de l'extérieur** *Orientation stratégique majeure :* Se doter de politiques dynamiques réalistes et cohérentes efficientes et offensives au service de la souveraineté, de la dignité nationale et africaine **Elaborer et mettre en œuvre une politique extérieure de long terme selon les principes suivants** : • Définir et conduire une politique et une diplomatie fondées sur la paix et le renforcement de la solidarité, la sécurité pour assurer la stabilité régionale tout particulièrement avec les voisins immédiats ; • Définir une politique de coopération souveraine; • Maîtriser et rationaliser la carte	DPG/Court terme à long terme (2012-2016)

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	diplomatique sur la base d'une évaluation préalable. **Faire franchir de nouvelles frontières à l'intégration africaine** • Consolider l'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest dans les domaines régaliens, économiques et des ressources humaines. Contribuer au renforcement des capacités des organes institutionnels d'intégration africaines et à l'accélération du processus d'intégration économique. **Promouvoir une politique de migrations de développement** • Se doter d'une politique migratoire soucieuse des intérêts et des droits aussi bien de nos ressortissants candidats à l'émigration, des résidents à l'étranger que des étrangers vivant sur notre sol, en tenant compte des mutations en cours. • Créer un Conseil consultatif des sénégalais de l'Extérieur pour assurer la communication • Rendre ce conseil multifonctionnel en prenant en charge la défense des intérêts matériels et moraux des sénégalais de l'extérieur et en ouvrant des opportunités économiques pour ceux-ci. • Mettre sur pied un réseau de cadres et de fonctionnaires internationaux sénégalais (RECFIS) aux fins	DPG/2012-2016 DPG/2012-2016 Moyen à long terme

Domaines/secteurs	Recommandations/mesures	Actes juridiques/ période / Mise en œuvre
	d'encourager la promotion et le recrutement de sénégalais dans les institutions internationales ainsi que de mobiliser la contribution active de cette diaspora au redressement du Sénégal. • Elaborer une politique intelligente de migration, en nous inspirant des meilleures expériences mondiales pour identifier des domaines de compétences ou d'activités dans lesquelles on peut construire une politique qui rompe de manière graduelle avec les vagues de l'immigration clandestine. • Evaluer la possibilité de réciprocité en ce qui concerne les visas.	

ANNEXE 3

Rapport du sous-groupe « Gouvernance Economique et Financières »

Création de richesses –Finances publiques-Agriculture-Développement durable-Foncier-Energie-Mines-NTIC- Pôles de Développement

La première réunion s'est tenue le Vendredi 01 Juin 2012 au siège des Assises nationales

Ensuite, le Sous-groupe a apprécié positivement le rapport de la journée d'études du 17 Mai 2012 avant de s'accorder sur une méthodologie qui lui a permis d'indiquer pour chaque domaine ou secteur les mesures et recommandations idoines et de proposer l'acte juridique et la période qui lui semblaient le plus pertinent pour sa prise en charge par le Gouvernement.

Cet exercice a été décliné durant les six (6) séances du Sous-groupe et permis de passer en revue l'ensemble des recommandations et mesures en approfondissant certaines d'entre elles.

Domaines/Secteurs	Recommandations/Mesures	Actes Juridiques/Période / Mise en œuvre
.	**REPOSITIONNER ET REDONNER UNE VOCATION GAGNANTE AU SYSTEME PRODUCTIF**	
MACRO-ECONOMIE	**Orientation stratégique majeure :** Passer radicalement du modèle économique actuel, qui maintient le Sénégal dans le statut de débouché des surproductions agricoles et des produits manufacturés de mauvaise qualité des pays développés et émergents, à un système productif moderne, doté de mécanismes de coordination et d'objectifs tournés vers l'augmentation du niveau de vie des populations :	Déclaration de politique générale (DPG)/Moyen terme
	• Diversifier la production locale en direction de produits principalement destinés à la demande intérieure ou sous-régionale et faire progressivement évoluer l'utilisation des recettes d'exportation vers le financement des importations destinées à l'augmentation de la production ;	DPG Jalons dès2013/ moyen terme
	• Mobiliser l'épargne nationale et améliorer le choix des investissements pour augmenter la rentabilité du système productif et sa capacité à créer des emplois ;	Règles communautaires/ UEMOA Moyen terme
INSERTION DANS L'ECONOMIE	• Développer de façon programmée et coordonnée l'enseignement, la recherche, les TIC, notre système de veille stratégique et	

INTERNATIONALE	commerciale, afin de satisfaire les besoins de l'économie en ressources humaines, en technologie et management ;	DPG/Moyen terme
	• Créer un consensus autour d'un patriotisme politique, économique, social et culturel à cultiver dès l'école dans tous les groupes primaires et intermédiaires : familles, associations, entreprises, etc., pour favoriser la valorisation et la consommation de produits locaux ;	DPG/Court terme Et en permanence
	• Quel que soit le scénario retenu, le changement est nécessaire et urgent ; l'initiative et la définition de son ampleur incombent aux élites en consultation étroite avec l'engagement de tous et, en particulier, de chacun des secteurs productifs et sociaux intéressés.	DPG/Court terme
	Prospective et Planification **Orientation stratégique majeure :** Restaurer sans délai les exercices participatifs de prospectives et de planification à l'appui des outils classiques de programmation et de budgétisation.	DPG/Court terme
	RENFORCER SIGNIFICATIVEMENT LE DEGRE D'INSERTION DANS L'ECONOMIE INTERNATIONALE	
	Orientation stratégique majeure Redéfinir un positionnement agricole et industriel qui rompe la dépendance vis-à-vis de l'UE, des pays développés ou émergents et qui assure le passage d'un statut d'assisté à un statut de partenaire .Améliorer l'efficacité et la moralité des politiques économiques et financières.	DPG/Court terme

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	• Croissance et répartition des revenus. • Rentabilité des exploitations • Développer le marché intérieur en augmentant la demande de produits agricoles transformés, industriels et artisanaux locaux • Promouvoir des politiques d'aménagement et d'industrialisation • Mettre en œuvre une politique dissuasive de recouvrement et de récupération des fortunes illicites **AMELIORER UNE POLITIQUE DE FINANCE PUBLIQUE VERTUEUSE** **Orientation stratégique majeure** • Normaliser le système d'allocation de ressources en matière de dépenses publiques, en fixant des parts minimales, par exemple pour l'agriculture, l'éducation, la santé, et des parts maximales pour les dépenses des autorités et organes supérieurs de la République : Présidence, Primature, Parlement, etc. ; • Maîtriser la croissance des dépenses somptuaires et de représentation. • Assurer l'équité dans la répartition et la programmation des infrastructures entre régions et dans l'accès des populations aux services sociaux de base, en fixant des minimas régionaux incompressibles, approuvés par le Parlement dans le cadre d'un programme pluriannuel ; • Attribuer au Parlement la compétence de ratification des conventions de prêts et dons, y compris ceux résultant des	Loi de finances rectificatives/Collectif budgétaire LFR/CB-Court terme

	programmes de réduction de la dette ; • Conférer aux agents d'exécution du budget le droit de ne pas exécuter des ordres manifestement illégaux, sous peine d'en répondre solidairement ; • Inscrire dans la Constitution le principe universel de reddition régulière de compte, y compris en matière d'exécution budgétaire ; • Assurer une meilleure articulation et coordination plus efficace des corps de contrôle et des opérations et garantir leur indépendance ; • Consacrer le contrôle citoyen sur l'effectivité et la sincérité des dépenses publiques, en facilitant la pistage budgétaire par les organisations compétentes de la société civile • Pénaliser l'usage abusif des procédures non réglementaires de dépenses non autorisés par le Parlement et de dépassement délibéré des limites de crédits autorisés ; • Renforcer les sanctions pénales contre la patrimonialisation des ressources financières, foncières, mobilières et immobilières et des emplois publics, en mettant à jour les dispositions qui permettent d'identifier les prises d'intérêt et le business d'Etat et d'en punir les responsables ; • Rationaliser les « agences » et rétablir le rôle du Trésor dans l'exécution de leurs opérations financières, lancer un programme d'audit indépendant et communiquer largement sur ces points.	DPG/Court Terme Constitution/Court terme Constitution/Court terme Constitution/Court terme Constitution/Court terme Code pénal-Loi sur l'enrichissement illicite-Loi de discipline financière Budget 2013-Délégation au Management du secteur public/Court terme
POLITIQUE FISCALE	**POLITIQUE FISCALE DE DEVELOPPEMENT EQUITABLE ET EFFICACE**	

	Orientation stratégique majeure Assurer une plus grande efficacité des recettes fiscales et en améliorer l'équité en abaissant la fiscalité sur les personnes physiques. • Evaluer de manière précise l'idée selon laquelle l'impôt foncier serait le plus adapté aux conditions socio-économiques du Sénégal pour devenir l'élément central du système d'impôt sur les revenus ; • Créer une vignette foncière et une vignette de patente libératoires.	DPG/Court Terme Rééquilibrer le rendement de l'impôt sur le bénéfice/Court terme
POLITIQUE COMMERCIALE	**FAVORISER LA PRODUCTION NATIONALE, LA COMPETITIVITE ET LES INDUSTRIES NAISSANTES** **Orientation stratégique majeure** Mettre en œuvre des politiques commerciales qui favorisent la production nationale, contribuant à sa compétitivité et protégeant les industries naissantes • Promouvoir le commerce inter régional grâce à une intégration par la production ; • Mettre en œuvre avec les acteurs économiques, des politiques de soutien aux exportations, à travers le marketing, la recherche-développement et la diffusion d'informations ; • Relever le niveau des investissements dans les services et, en particulier, ceux liés aux	Concertations avec les acteurs économiques-DPG/Court terme

	exportations (transport, logistique) ; • Réaffirmer la mission primordiale des commerçants locaux qui est de distribuer la production locale.	
FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	**FINANCEMENT DE L'ECONOMIE** Mettre la monnaie et le crédit au service du système productif	DPG/Court terme
	•Jouer un rôle actif dans la réflexion sur la flexibilité et la compétitivité de la monnaie, en cours sur le thème de la monnaie unique en Afrique de l'ouest et au niveau du continent	DPG/Court terme
EMPLOI	**Orientation stratégique majeure** Placer l'emploi au centre des objectifs des politiques sociales,	
	• En organisant des Etats généraux de l'emploi pour jeter les bases d'une politique permettant de donner du travail aux nombreux jeunes dont le seul espoir est dans l'exil ;	Concertations avec patronat et syndicat-DPG/Court terme
	• En renforçant les moyens investis dans la formation professionnelle et technique dans tous les domaines de la production et des services ;	Concertations avec patronat et syndicat-DPG/Court terme
	• En donnant une forte impulsion à la productivité du travail	

SECTEURS PRODUCTIFS	**REDYNAMISER LES SECTEURS PRODUCTIFS** **Orientation stratégique majeure** Améliorer de façon continue l'environnement économique des entreprises publiques et privées en dotant le Sénégal d'avantages comparatifs • Mettre le secteur informel au service des activités productives locales et de l'économie en général, en lui assurant le meilleur approvisionnement possible sur le double critère du prix et de la qualité.	Concertations avec acteurs économiques et syndicats/Court terme
ARTISANAT	**Orientation stratégique majeure** Actualiser et mettre en œuvre le cadre stratégique et financier aujourd'hui quasiment délaissé et redynamiser les dispositifs et mécanismes d'appui pour encourager la modernisation et le développement des entreprises artisanales, mieux assurer leurs liens avec l'industrie, par l'amélioration des capacités du sous-secteur à assurer la maintenance des équipements de production et à améliorer la qualité de leur production et à offrir des services à l'industrie	Concertations avec acteurs économiques et syndicats/Court terme
PME/PMI ET MICRO-FINANCE	**Orientation stratégique majeure** Faciliter la mise en réseau des PME/PMI, la tenue d'une comptabilité et de statistiques indispensables au pilotage stratégique et au	DPG/Court terme

	financement optimal des secteurs •Réorienter le positionnement institutionnel de la micro-finance et ramener la totalité des actions de l'Etat en la matière sous la responsabilité du Ministère des Finances •En édictant un acte législatif instaurant pour les marchés publics, l'obligation de sous-traitance au bénéfice des PME locales ; •En améliorant la coordination des structures d'appui, en les redynamisant et en complétant ainsi le réseau d'antennes régionales des structures d'appui ; •En mettant l'acquisition et le développement de l'esprit d'entreprise dans les programmes de formation des jeunes ; •En encourageant les réseaux de PME	
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	**Orientation stratégique majeure** Favoriser le développement industriel par le renforcement des industries existantes et la création de nouvelles et performantes industries.	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	Travailler au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO à l'intégration de la production par cercles concentriques à travers une division du travail fondée sur les avantages comparatifs ; veiller au respect du principe de subsidiarité et à la prise en compte de la taille critique des unités afin de relancer les activités industrielles et	DPG/ Court terme

	artisanales dans des conditions leur assurant une plus grande compétitivité et la possibilité de développer leurs marchés. • Améliorer la politique des grappes industrielles et artisanales en tenant compte des facteurs de succès sur les marchés locaux et internationaux et de la taille critique des unités de production dans le cadre d'une division du travail intégrant l'industrie, les activités de service et l'artisanat pour l'exploitation des ressources naturelles et le développement coordonné de l'agro-alimentaire • Elargir le marché intérieur en transformant la production agricole pour distribuer aux paysans des revenus en augmentation régulière ; • Transformer les richesses des régions le plus prés de leur lieu de production, ce qui contribuera à décentraliser les activités et les infrastructures, à déconcentrer le système productif et les emplois et à fixer les populations ; • Adopter et appliquer le slogan « Développer l'agriculture grâce à l'industrie et stimuler l'industrie au moyen de l'agriculture » • Favoriser l'installation d'industries utilisant une main d'œuvre qualifiée et nombreuse ; •Diversifier l'industrie par la petite manufacture qui génère plus d'emplois et de revenus ; • Développer une politique de modernisation des technologies et des équipements usagés ou importés d'occasion ; • Mettre en place une gestion sous régionale de l'énergie, des mines et de l'acier pour rationaliser l'exploitation, l'approvisionnement et l'utilisation de ces produits ; • Lancer un audit sur les conditions de privatisation des ICS	DPG/Moyen et long terme DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme DPG-court terme

ENERGIE	**Orientation stratégique majeure**	DPG /Moyen et long terme
	Diversifier les sources d'énergie de façon à rationaliser l'utilisation en fonction des coûts de l'approvisionnement du prix et de l'intensité énergétique des activités ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Identifier et analyser les solutions alternatives telles que l'utilisation des énergies renouvelable, hydraulique, solaire, éolienne et le recours à l'interconnexion des réseaux sous-régionaux ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Respecter l'autonomie de gestion par rapport à la tutelle notamment en matière d'approvisionnement ;	DPG/Court terme
	• Libérer les emprises des périmètres de sécurité des lignes de haute tension ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Régionaliser et planifier le développement des infrastructures ;	DPG/Court terme
	• Préserver les intérêts des consommateurs et assurer la protection de leurs droits pour ce qui concerne le prix, la continuité du service, la qualité de l'énergie livrée, la sécurité et la régularité des approvisionnements ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Mettre en place une communauté sous-régionale Eau, Electricité, Fer, Acier	DPG/Court terme
	Lancer un audit sur les conditions de privatisation de la SAR	

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	**Orientation stratégique majeure**	
	Promouvoir une filière autocentrée des BTP produisant des effets d'entrainement par la création de PME/PMI de fabrication de matériels et de matériaux de second œuvre et pour l'utilisation des résultats de la recherche	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Elaborer un nouveau Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et de sa banlieue en vue de remédier aux occupations irrégulières et aux inondations ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Actualiser et mettre en œuvre les Plans Directeurs d'Urbanisme pour empêcher l'occupation anarchique des espaces ;	DPG/Court terme
	• Mettre en application le « Code de la Construction » sans délai pour assurer la sécurité des populations ;	DPG/Court terme
	• Redéfinir les missions respectives de la SICAP et de l'OHLM, évaluer les raisons et les conséquences des problèmes de la SCAT-URBAM préciser les rôles des acteurs publics face aux promoteurs privés ;	DPG/Court terme
	• Edicter les bonnes pratiques et mettre en œuvre de façon urgente les prescriptions et les normes relatives à la fixation du coût unitaire en matière de construction de routes et d'édifices publics.	DPG/Court terme
TOURISME ET TRANSPORT AERIEN	**Orientation stratégique majeure**	
	Mettre en œuvre une politique de partenariat fondée sur la complémentarité, sur les intérêts nationaux en matière de transport aérien pour éviter toute dépendance extérieure dans le domaine de la commercialisation, de la destination et d'acheminement des touristes ou des marchandises.	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme

	• Créer une synergie entre compagnies aériennes et mettre la compagnie gestionnaire du pavillon national en phase avec le développement de nouveaux marchés émetteurs (reste de l'Europe, Amérique latine, Amérique du Nord, Caraïbes et également l'Afrique, etc. ,) grâce à un partenariat favorable aux intérêts nationaux ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Développer un tourisme autre que balnéaire (chasse, pêche, parcs, écotourisme et tourisme ornithologique, etc.) et accélérer le processus de valorisation du patrimoine (architecture, cuisine, habillement, artisanat, sites historiques, monuments) ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme DPG-court terme
	• Veiller à une meilleure gestion des droits de trafics aériens ; • Réhabiliter Dakar comme plateforme des métiers et l'aéronautique ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme DPG-court terme
	• Utiliser les artistes sénégalais mondialement connus pour la promotion touristique par exemple en créant un événement culturel de grande portée ; • Préserver l'aéroport de Dakar de l'agression foncière et lui confier une mission complémentaire après l'ouverture de l'aéroport de DIASS.	DPG-court terme
GESTION DES RESSOURCES MINIERES	**Orientation stratégique majeure** Eriger en principe général la règle de bonne gestion des ressources minières et pétrolifères notamment la prise en compte effective des intérêts nationaux et ceux des populations locales • Assurer la transparence la plus totale dans	DPG-court terme DPG-court terme

	l'octroi des concessions et dans les conditions de l'exploitation minière ;	
	● Normaliser les concessions minières, notamment de métaux précieux et de pétrole, à l'effet de prévoir	DPG-court terme
	● Publier les revenus tirés des exploitations minières	DPG-court terme
	● Assurer une utilisation judicieuse en commençant par la mise en place d'une gestion prévisionnelle sincère et réaliste précisant les recettes et dépenses ;	DPG-court terme
	• Organiser une revue participative de l'application du Code minier régional de la CEDEAO, en impliquant les organisations de la société civile intéressés, en vue de s'assurer du respect des principes ci-dessus et de prévenir les conflits locaux.	CEDEAO/Moyen et long terme
FONCIER	**Orientation stratégique majeure** Harmoniser les statuts fonciers de façon à assurer l'équité en matière de propriété et mettre la terre au service du développement et du bien-être des populations.	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme
	• Mettre fin à la coexistence des deux régimes en vigueur en traitant les terres urbaines et rurales sur un pied d'égalité, en adoptant le régime de l'immatriculation pour toutes ces ressources et en accordant le droit de propriété pleine et entière aux paysans sur les terres des zones de terroir ;	DPG-Politiques publiques/Moyen et Long terme
	• Réaliser l'audit des occupations irrationnelles et illégales des terrains urbains et ruraux en vue de faire respecter les plans d'occupation des sols, de corriger les impacts sur le cadre de vie de combattre la dépossession des ayant-	DPG-Politiques publiques/Court terme

	droits, la spéculation immobilière. • Question de l'accaparement des ressources foncières en milieu rural par des groupes sociaux spoliateurs avec la complicité ou passivité état (c'est un facteur de conflit très grave) • Idem pour les tendances à l'accaparement des terres au niveau des multinationales	DPG-Politiques publiques/Moyen terme
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	**Orientation stratégique majeure** Mettre la recherche au service de la croissance et l'organiser à l'échelle sous-régionale • Développer la réflexion bioéthique et les opportunités d'actualiser les connaissances dans ces domaines	DPG-Politiques publiques/Moyen terme
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	**Orientation stratégique majeure** Contribuer substantiellement à l'augmentation de la productivité de l'économie en renforçant les liens intersectoriels afin d'accélérer les flux d'information sur les biens et les services. Se donner les moyens économiques, juridiques, techniques, et organisationnels d'assumer un rang d'excellence en Afrique avec une forte croissance externe et en développant le patrimoine national du secteur des télécommunications **Informatique** • Favoriser dans les administrations et les entreprises la culture et l'utilisation des logiciels libres ou Open Source, les applications bureautiques et pour les systèmes	DPG-Politiques publiques/Moyen et long terme DPG-Politiques publiques/Court terme

	d'exploitation destinés aux utilisateurs individuels et aux serveurs • Créer des Pôles de compétence pour le développement des logiciels libres dans nos universités **Internet** ● Basculer du protocole IPV4 au protocole IPV6, ce qui permettra d'attribuer plus facilement des adresses IP pour relier les ordinateurs et les autres appareils au réseau mondial ; • Démocratiser et étendre à l'intérieur du Sénégal l'accès au réseau Internet en favorisant la concurrence dans la fourniture de ce service et en multipliant le choix des technologies d'accès • Développer l'accès des lignes aux services publics par le réseau internet en aménageant des espaces gratuits ; • Assurer la protection des mineurs et de la vie privée sur Internet en obligeant les fournisseurs d'accès à offrir des solutions de restrictions **Télécommunications** ● Réviser la loi sur les télécommunications pour clarifier les règles et les rôles et en particulier, pour mettre fin à la confusion entre les fonctions de réglementation et de régulation et permettre une concurrence saine et loyale dans tous les métiers du secteur	DPG-Politiques publiques/Court terme DPG-Politiques publiques/Moyen terme DPG-Politiques

ECONOMIE RURALE	**De l'équité territoriale et au développement durable** **Redéfinir la place de l'économie rurale** **Orientation stratégique majeure** -Faire de l'agriculture le pivot de l'économie rurale par l'amélioration de la productivité du travail, le développement des activités de transformation, de commercialisation et la doter d'équipements d'approvisionnement et en intrants -Rationaliser et rendre efficiente l'articulation des différents secteurs de l'économie rurale dans une optique d'optimiser leur interaction et leur relation avec les autres domaines de l'économie dans l'espace rural • Réformer le secteur agricole afin qu'il réponde par priorité aux exigences de la sécurité alimentaire intérieure, et sous régionale, assure le plein temps dans le travail agricole, diversifie la production de manière à garantir la sécurité alimentaire ; •Réorganiser l'agriculture autour de sa mission de relèvement du niveau de vie des populations en termes d'accès à des protéines, d'augmentation de revenu et d'accès à l'emploi ; • Améliorer les liens avec l'industrie et l'artisanat et promouvoir la transformation des produits de nature à créer des emplois ruraux an amont et en aval de la production • Développer l'élevage en réorganisant sa chaîne de valeur à l'échelle du territoire et en le protégeant des importations sauvages ; • Assurer aux producteurs agricoles un accès	publiques/Court terme

	effectif à la propriété foncière ; • Lancer un audit sur les conditions de privatisation de la SONACOS • Promouvoir la création de petites et moyennes unités de transformation des produits agricoles ; • Exploitation rationnelle par les nationaux de la première richesse halieutique que sont les espèces pélagiques • Instaurer un repos biologique périodique strict pour les espèces nobles et limiter sévèrement la pêche industrielle hauturière	
	MESURES TECHNIQUES AGRICOLES ● Mettre en place un programme spécial de renouvellement des semences et de reconstitution du capital semencier pour le ramener au moins à son niveau d'avant 1979, pour les principales cultures ; • Mettre en œuvre un programme de régénération et de fertilisation des sols sur la base des études des services pédologiques et le respect des recommandations de la recherche pour les engrais et produits phytosanitaires, pour chaque type de culture ; •Lancer un programme spécial de protection des cultures et de conservation des récoltes, en vue de réduire les pertes ; • Etablir un système avec le conseil rural et l'organisation de producteurs rénovés avec un accent particulier sur la formation des paysans qui prendra appui sur les besoins exprimés par les organisations représentatives ;	DPG-Politiques publiques/Court terme

PÔLES DE DEVELOPPEMEN T DURABLE	● Favoriser la plantation d'espèces arboricoles adaptées aux zones écologiques ; ●Organiser et faciliter la commercialisation du riz local ● Affectation d'une part minimale du budget national à l'agriculture, conformément à la recommandation de l'Union africaine ; **Promouvoir l'intercommunalité et la complémentarité transfrontalière** **Orientation stratégique majeure** ● Aménagement de plates-formes portuaires pour le commerce mondial et développement du cabotage maritime, afin de soulager le trafic routier sur les littoraux, chemin de fer, transport fluvial **Equilibrer le territoire national par la création de pôles de développement durable** **Orientation Stratégique majeure** • Intégrer les préoccupations concernant l'aménagement du territoire dans les documents de planification spatiale et dans les politiques de développement durable • Voter en urgence la loi d'orientation d'aménagement du territoire • Renforcer les compétences relatives à l'aménagement du territoire par	DPG-Politiques publiques/Court terme DPG-Politiques publiques/Court terme Court terme

	les collectivités locales • Instituer et mettre en place un cadastre rural, Les recommandations sont organisées autour de quatre orientations : • Eriger l'équilibre écologique et le développement durable en orientation transversale applicable à tous les secteurs. • Equilibrer le territoire national par la création de pôles de développement durable. • Améliorer la connaissance et la prise en charge des risques par l'identification dans un esprit participatif et inclusif des divers risques environnementaux. Réactualiser les instruments de planification et de budgétisation 1. Eriger l'équilibre écologique et le développement durable. Exiger la transversalité des principes fondateurs du Développement durable dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques et actions communautaires. Identifier au sein de toute initiative, tout projet ou programme, économique, les impacts environnementaux et sociaux sur les territoires, compte tenu des phénomènes de changement climatique, d'épuisement des ressources naturelles, et d'accaparement des terres., - Bannir les approches et pratiques d'aménagement du territoire critiques ; promouvoir et mettre en œuvre des politiques harmonisées spatiales, socio-économiques et	

	environnementales : 2. Structurer le territoire national en zones éco-géographiques rationnelles, cohérentes et présentant des synergies avec les autres espaces sous-régionaux • Revenir sur le Visa de Localisation pour que l'affaiblissement puis l'ajournement des processus de planification n'ouvrent la porte à l'improvisation. 3. Améliorer la connaissance et la prise en charge des risques environnementaux. -Privilégier et promouvoir le transport collectif 4. Réactualiser les instruments de budgétisation et de planification - Réactualiser les instruments nationaux de planification stratégique chargés de mettre en œuvre les conventions (plan national d'action pour l'environnement, plan national et programme national de conservation de la biodiversité - Réactualiser et mettre le visa de location pour que l'affaiblissement puis l'ajournement des processus de planification n'ouvrent la porte à l'improvisation Ainsi, le « Pôle de développement durable » proposé est considéré comme « un cadre de cohérence » qui intègre la politique d'Aménagement durable du Territoire par l'entrée « prise en compte de l'Environnement », afin de : - Permettre le meilleur développement durable possible du pays ; - Réduire les disparités interrégionales et intra-régionales ; -Limiter la concentration urbaine sur une partie du territoire et la macrocéphalie affectant l'armature urbaine ; - Réhabiliter la campagne par développement de l'économie rurale ;	Court terme Moyen terme

	Pour mieux s'adapter à de tels objectifs, le « pole de développement durable » s'articule autour de deux visions : l'attractivité des territoires par la prise en compte des enjeux environnementaux et la satisfaction des besoins sociaux fondée sur les ressources et potentialités des localités concernés. • Des programmes d'utilisation rationnelle des terres agricoles ; • Des programmes d'élevage et pour la pêche ; • Des plans nationaux et locaux de gestion des déchets liquides (eaux usées industrielles et eaux domestiques) ; • Des plans nationaux et locaux de gestion des déchets solides (ordures ménagères et déchets industriels non toxiques) des déchets industriels dangereux. • effectivité application code de l'environnement • loi sur le littoral (érosion côtière) et en particulier la Grande Côte	